



Conseil d'Agglomération

Jeudi 5 mars 2026



Procès-Verbal

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 26 février 2026	4
FINANCES – PATRIMOINE – MOYENS GENERAUX	12
2026-134 - Comptes de gestion 2025	27
2026-135 - Comptes administratifs 2025 – Budget principal	29
2026-136 – Affectation des résultats du Budget principal	29
2026-137 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Développement économique	30
2026-138 – Affectation des résultats du Budget annexe Développement économique	31
2026-139 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Espace aquatique Linaë	32
2026-140 – Affectation des résultats du Budget annexe Espace aquatique Linaë	33
2026-141 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Transport	34
2026-142 – Affectation des résultats du Budget annexe Transport	35
2026-143 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Domaine du Lac de Champos	36
2026-144 – Affectation des résultats du Budget annexe Domaine du Lac de Champos	37
2026-145 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Zones d'activités	38
2026-146 – Affectation des résultats du Budget annexe Zones d'activités	39
2026-147 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Eau potable	40
2026-148 – Affectation des résultats du Budget annexe Eau potable	41
2026-149 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Assainissement	42
2026-150 – Affectation des résultats du Budget annexe Assainissement	43
2026-151 - Fiscalité – Vote des taux TFB, TFNB, CFE, GEMAPI, TEOM et versement mobilité	62
2026-152 - Autorisations de programme et crédits de paiement 2026	63
2026-153 - Budgets primitifs 2026 – Budget principal	64
2026-154 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Développement économique	65
2026-155 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Espace aquatique Linaë	66
2026-156 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Transport	66
2026-157 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Domaine du Lac de Champos	67
2026-158 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Zones d'activités	68
2026-159 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Assainissement	68
2026-160 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Eau potable	69
2026-161 - Montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026	70

2026-162 - Fonds de concours à la commune de Chantemerle les Blés pour la réalisation de travaux de voirie.	70
2026-163 - Achats/Commande publique - Marché vêtements de travail et Equipement de Protection Individuelle (EPI)	71
2026-164 - Reversement de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance (TEID LD) aux communes membres	72
RIVIERES	74
2026-165 - Modification statutaire du SIABH	74
ADMINISTRATION GENERALE	75
2026-166 - Atelier des territoires – Gestion commune de l'espace et gouvernance - Motion	75

Date de convocation : 27 février 2026

Le cinq mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, MM. Gilbert LA RUSSA, Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Gérard ROBERTON, Mme Emmanuelle ROCHE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Bruno SENECLAUZE (représenté par sa suppléante Mme Emmanuelle ROCHE), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle MARION, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC.

Secrétaire de séance : Laëtitia BOURJAT

Nombre CC Présents : 55 - Nombre CC Votant : 57

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 26 février 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 26 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération

DEC 2026-091 Objet : Mobilités – Demande de subvention auprès du Département de la Drôme pour l'aménagement cyclable Avenue du Vercors à Tain-l'Hermitage

Vu le Contrat de partenariat avec le Département de la Drôme pour la mise en œuvre du Schéma directeur cyclable ;

Considérant que la délibération n°2025-294 autorise M. le Président à signer le Contrat de partenariat avec le Département de la Drôme ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Considérant la réalisation du futur aménagement cyclable sur l'avenue du Vercors, inscrit au Schéma Directeur Cyclable d'ARCHE Agglo et identifié comme tronçon subventionnable dans le cadre du Contrat de partenariat ;

Considérant le montant prévisionnel de la subvention départementale présenté dans la note explicative jointe à la demande de subvention, fixé à 24 591,16 € HT, correspondant au montant minimum de subvention prévu par le Département pour le tronçon n°5393, tel que mentionné en annexe 2 du Contrat de partenariat ;

Le Président a décidé

– De solliciter une subvention de 24 591,16 € HT auprès du Département de la Drôme pour l'aménagement cyclable Avenue du Vercors dans le cadre du Contrat de partenariat ;

DEC 2026-092 - Objet : Environnement-Service déchets - Convention de mise à disposition d'un broyeur mutualisé.

Vu la LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son article 88 ;

Vu la délibération n°2023-132 du 8 mars 2023 portant sur la stratégie de gestion des biodéchets des particuliers et notamment la mise à disposition d'un broyeur de végétaux pour les communes.

Vu la délibération du Conseil Municipal de Margès n°2026-05 du 10 Février 2026 autorisant la signature de la présente convention.

Considérant la volonté d'ARCHE Agglo de proposer une alternative écologique pour la gestion des déchets végétaux en déployant le broyage collectif sur son territoire ;

Considérant que cette mise à disposition est effectuée à titre gratuit en contrepartie de l'organisation par la commune de journées de broyage dédiées aux administrés ;

Considérant qu'ARCHE Agglo s'engage à accompagner la commune pour la mise en place et accompagnement. Cet accompagnement comprend :

- Assurer le transport aller-retour du broyeur entre ses locaux et la commune.
- La formation des utilisateurs : personnel communal.
- Former les agents techniques de la commune à la manipulation et à l'entretien quotidien.
- Prendre en charge la maintenance et les réparations liées à une utilisation normale.
- Fournir les supports de communication et les formulaires administratifs nécessaires.

Considérant que la commune s'engage à :

- Désigner un référent technique lors de chaque réservation.
- Organiser au moins une journée de broyage pour les administrés par période de mise à disposition.
- Assurer l'appoint en carburant avant la restitution du matériel.
- Récupérer éventuellement le surplus de broyat produit suite à la distribution aux utilisateurs.
- Conserver le broyeur fournis en bon état et ne pas les céder à un tiers, sous peine de devoir rembourser leur valeur à ARCHE Agglo,
- Assurer le gardiennage dans un lieu de stockage sécurisé
- Fournir une attestation de responsabilité civile couvrant l'utilisation du matériel ;

Le Président a décidé

– De signer la convention avec la commune de Margès à compter de sa signature par les 2 parties pour une durée initiale de 5 ans renouvelable tacitement jusqu'à l'obsolescence du broyeur.

DEC 2026-093 - Objet : Agriculture - Prestation avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour le suivi scientifique agronomique des projets en hydrologie régénérative portés avec Rhône Crussol

Vu la délibération n°2024-077 du 13 février 2024 afin de conventionner avec les agriculteurs dans le cadre des projets en hydrologie régénérative,

Vu la délibération n°2024-788 du 18 décembre 2024 afin de conventionner avec l'association PUHR pour le suivi scientifique hydrologique des projets en hydrologie régénérative porté avec Rhône Crussol,

Considérant les parcelles agricoles n° AE129, 130, 131, 128 situées à Saint Just à Tournon-sur-Rhône, exploitées par Sébastien Blachon et aménagées en hydrologie régénérative par ARCHE Agglo dans le cadre du projet en partenariat avec Rhône Crussol et les financements de l'Agence de l'Eau et Compagnie Nationale du Rhône,

Considérant la convention signée entre ARCHE Agglo et Sébastien Blachon le 16 avril 2024,

Considérant la proposition technique de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour réaliser un suivi agronomique des vignes et de l'impact des aménagements en hydrologie régénérative sur le rendement et la pousse de la vigne,

Considérant la nécessité de démarrer cette convention à compter du 1^{er} décembre 2025.

Considérant l'implication financière d'ARCHE Agglo pour un montant de 846.40 € TTC pour deux ans. Un premier versement financier de 423.20 € TTC sera versé en 2026 et un deuxième versement financier de 423.20 € TTC sera versé en 2027 ;

Le Président a décidé

– D'approuver et de signer la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour le suivi scientifique de la parcelle en vigne située à Tournon et aménagée en hydrologie régénérative dans le cadre du projet avec Rhône Crussol, l'Agence de l'Eau et la Compagnie Nationale du Rhône,

– De budgéter les crédits nécessaires et de procéder aux versements des sommes dues en 2026 et en 2027.

DEC 2026-094 - Objet : Aménagement - Signature de convention annuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche pour le versement de l'aide au logement temporaire pour l'aire d'accueil des gens du voyage

Considérant que l'aire d'accueil des gens du voyage de Tournon-sur-Rhône est ouverte depuis le 17 mai 2021 ;

Considérant l'aide financière de l'Etat pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2), prévue par l'article L851-1 et les articles R.851-2, R.851-5, R.851-6 du code de la Sécurité Sociale ;

Considérant que la signature d'une convention annuelle avec la CAF07 conditionne le versement de cette aide ;

Le Président a décidé

- De signer la convention annuelle avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche pour le versement de l'aide au logement temporaire 2 (ALT2).

DEC 2026-095 - Objet : Eau-Assainissement - Convention de passage - Servitude pour les réseaux d'eaux usées – Parcelles AN 277 sur la commune de CHANTEMERLE LES BLES

Considérant qu'ARCHE Agglo est le maître d'ouvrage des réseaux d'eaux usées sur la commune de Chantemerle les Blés ;

Considérant la nécessité de créer un réseau d'eaux usées sur la parcelle AN 277 sur la commune de Chantemerle les Blés appartenant à la Mairie de Chantemerle les Blés ;

Considérant la nécessité de constitution d'une servitude de passage pour l'aménagement, l'entretien des réseaux d'eaux usées sur ladite parcelle ;

Le Président a décidé

– De signer la convention de passage constituant une servitude des réseaux d'eaux usées sur la parcelle cadastrée AN 277 à Chantemerle les Blés appartenant à la Mairie de Chantemerle les Blés reconnaissant les droits suivants à ARCHE Agglo :

1. Etablir à demeure lesdites canalisations, sur une longueur d'environ 120 mètres environ pour les eaux usées, dans la bande de terrain d'une largeur maximale de 1,50 mètres de part et d'autre de la canalisation posée, une hauteur minimum de 1,00 mètre étant respectée entre la génératrice supérieure de la canalisation et le niveau du sol, après les travaux. Les canalisations créées sont disposées selon le plan de recollement figurant en annexe de cette convention.

2. Procéder sur la même largeur à tous travaux reconnus indispensables pour permettre la pose de canalisations.

Par voie de conséquence, le maître d'ouvrage pourra faire procéder dans ladite parcelle par ses agents et ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement, même non à l'identique, des ouvrages d'assainissement.

– La présente convention de servitude de passage est consentie à titre gratuit sans indemnité due de part et d'autre.

DEC 2026-096 - Objet : Développement économique - EE ERÔME – Convention d'autorisation d'occupation précaire du domaine privé avec la SCI RBI

Vu la délibération n°2024-303 du 12 juin 2024 portant sur la cession de terrain ;

Considérant que la SCI RBI est en cours d'acquisition des parcelles cadastrées F 0997 et 0998 situées sur l'espace économique d'Erôme pour un projet de 2 bâtiments d'une superficie totale de 782 m² à usage artisanal ;

Considérant la demande de Monsieur RIZZO Anthony de commencer des travaux de terrassement et de fondation (maçonnerie) par des entreprises mandatées par ses soins pour concrétiser son projet ;

Le Président a décidé

– De signer avec la SCI RBI une convention d'autorisation de travaux et d'occupation temporaire des parcelles cadastrées F 0997 et 0998 d'une superficie d'environ 2 215 m² appartenant à ARCHE AGGLO aux fins exclusives de travaux de terrassement et de fondation (maçonnerie) pour son projet de 2 bâtiments d'une superficie totale de 782 m² à usage artisanal.

Cette autorisation d'occupation du tènement immobilier se traduit exclusivement par la mise en place de moyens humains et techniques pour la réalisation de ces travaux.

La SCI RBI est responsable de l'intervention des entreprises mandatées par ses soins.

– La convention est établie pour une durée d'occupation temporaire du 13 février 2026 jusqu'à la signature de l'acte de vente définitif.

DEC 2026-097 - Objet : Développement économique – Forum de l'emploi - Demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Considérant la politique emploi développée par ARCHE Agglo, visant à :

- Favoriser l'emploi local ;
- Valoriser les secteurs d'activités et les métiers du territoire ;
- Valoriser le territoire ;
- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements notamment pour celles qui peinent à trouver des candidats ;
- Faire le lien entre les partenaires de l'emploi et les partenaires jeunesse.

Considérant le cahier des charges de l'Appel à projet « Financer l'organisation d'un Forum de l'emploi » de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui répond aux objectifs renforcés d'ARCHE Agglo dans ce domaine ;

Considérant la co-organisation avec France travail d'un forum de l'emploi le jeudi 12 mars 2026 à Mauves (18^{ème} édition) ;

Considérant le plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	2025 (TTC)	Prévisionnel 2026 TTC	RECETTES	MONTANT EN €
Communication (roll up)	106.37	0	Région Auvergne Rhône Alpes (en cours)	2 000 €
Encart JTT	652.08	655		
Inauguration	91 (mini viennoiseries + jus de fruits)	100		
Sécurité	186.34	250		
Aménagement de la salle	4656	6330.96		
Ménage de la salle	331.08	335		
Fournitures	42.28	50		
Navette bus	440	0		
Dépenses imprévues	200	150	Autofinancement	5 870.96 €
TOTAL	6 705.15 € TTC	7 870.96€	TOTAL	7 870.96€

Le Président a décidé

– De solliciter une aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 2 000 € pour le projet « Forum de l'emploi ARCHE Agglo »

DEC 2026-098 - Objet : Tourisme - Division et échange de parcelle sur la combe de Champos – Zone natura 2000

Considérant qu'ARCHE Agglo est compétente en termes gestion de zone Natura2000 ;

Considérant la nécessité de préservation de la zone Natura 2000 dite des « Sables de l'herbasse et des Balmes de l'Isère », située sur la commune de Charmes-sur-l'Herbasse nécessitant pour ARCHE Agglo d'intervenir en pleine propriété ;

Considérant que monsieur Vincent RICHIOUD est propriétaire des parcelles A433 - A534 - A536 représentant une surface de 33 000 m² ;

Considérant qu'ARCHE Agglo est propriétaire de la parcelle A431 d'une superficie de 44 210m².

Considérant que pour ce projet il est nécessaire de diviser la parcelle A431 appartenant à ARCHE Agglo en deux, d'une part pour une surface de 33 000 m² et d'autre part 11 210 m² en vue d'un échange avec les 3 parcelles de monsieur RICHIOUD d'une surface totale de 33 000 m² ;

Considérant le marché entre ARCHE Agglo et la société de géomètres DMN pour une prestation d'une valeur de 748 € ;

Considérant les actes administratifs établis par la société ADM'ACT d'une valeur approximative de 400 € ;

Le Président a décidé

– Autorise la division de la parcelle A431 de 44 210 m² en deux parties de 33 000 m² et 11 210 m²

– Autorise l'échange avec Monsieur RICHIOUD des parcelles A433 - A534 - A536 situées sur la zone Natura 2000 dite des « Sables de l'herbasse et des Balmes de l'Isère », commune de Charmes-sur-l'Herbasse d'une surface de 33 000 m² avec la nouvelle parcelle d'Arche Agglo de 33 000 m² ;

- La prise en charge de tous les frais inhérents à cet échange foncier sont assurés par ARCHE Agglo.

DEC 2026-099 - Objet : Tourisme – Renouvellement de la signalétique de randonnée du département de l'Ardèche.

Considérant qu'ARCHE agglomération est compétente en termes de gestion du réseau de randonnée et de vélo ;

Considérant la décision du Président de solliciter les financements du Conseil départemental de l'Ardèche pour renouveler et mettre aux normes la signalétique directionnelle de randonnée correspondant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Ardèche

Considérant la nouvelle chartre graphique signalétique du département 07 qui nécessite le renouvellement des lames et des supports associés ;

Considérant que l'offre de l'entreprise AD Production est la seule offre qui correspond au marché actuel, est économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins de la collectivité ;

Le Président a décidé

– De faire appel à la société AD Production pour la fabrication des lames et des supports associés dont le devis s'élève à 18 061 € HT soit 21 673.20 € TTC.

– De signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

DEC 2026-127 - Objet : Tourisme – convention Espace Outdoor Triathlon

Considérant qu'ARCHE Agglo est propriétaire du Domaine du Lac de Champos situé à Saint-Donat-Sur-l'Herbasse ;

Considérant la volonté d'ARCHE Agglo de proposer un Espace Outdoor Triathlon sur le site du Domaine du Lac de Champos ;

Considérant que la convention a une durée de trois ans à compter de la date de la signature de la convention ;

Le Président a décidé

– De signer la convention avec le Comité Drôme-Ardèche de Triathlon, sise Maison 71 rue Latécoère - Maison des Bénévoles - 26000 VALENCE, représenté par Monsieur Bruno DAMIENS et André CHARRE, en qualité de Co-Présidents

DEC 2026-128 - Objet : Eau-Assainissement - Convention de passage - Servitude pour les réseaux d'eaux usées – Parcelles AL 182 sur la commune de CHANTEMERLE LES BLES

Considérant qu'ARCHE Agglo est le maître d'ouvrage des réseaux d'eaux usées sur la commune de Chantemerle les Blés ;

Considérant la nécessité de créer un réseau d'eaux usées sur la parcelle AL 182 sur la commune de Chantemerle le Blés appartenant à Madame BOUYOUD Fabienne ;

Considérant la nécessité de constitution d'une servitude de passage pour l'aménagement, l'entretien des réseaux d'eaux usées sur ladite parcelle ;

Le Président a décidé

– De signer la convention de passage constituant une servitude des réseaux d'eaux usées sur la parcelle cadastrée AL 182 à Chantemerle les Blés appartenant à Madame BOUYOUD Fabienne reconnaissant les droits suivants à ARCHE Agglo :

1. Etablir à demeure lesdites canalisations, sur une longueur d'environ 7 mètres environ pour les eaux usées, dans la bande de terrain d'une largeur maximale de 1,50 mètres de part et d'autre de la canalisation posée, une hauteur minimum de 1,00 mètre étant respectée entre la génératrice supérieure de la canalisation et le niveau du sol, après les travaux. Les canalisations créées sont disposées selon le plan de recollement figurant en annexe de cette convention.
2. Procéder sur la même largeur à tous travaux reconnus indispensables pour permettre la pose de canalisations.

Par voie de conséquence, le maître d'ouvrage pourra faire procéder dans ladite parcelle par ses agents et ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement, même non à l'identique, des ouvrages d'assainissement.

- La présente convention de servitude de passage est consentie à titre gratuit sans indemnité due de part et d'autre.

DEC 2026-129 - Objet : Ressources Humaines - contrat d'Accroissement temporaire d'activité – Auxiliaire de puériculture

Considérant la nécessité de garantir la continuité de service ;

Le Président a décidé

- De signer le contrat de travail suivant en application des dispositions de l'article 3, L 332-23 du code général de la fonction publique, pour accroissement temporaire d'activité du 23 février 2026 au 31 mars 2026 inclus à temps non complet (33/35^{ème}), en qualité d'Auxiliaire de puériculture au sein de la Direction Petite Enfance.

DEC 2026-130 - Objet : Développement économique - Convention de partenariat avec France Travail de Tournon-sur-Rhône pour l'organisation du 18ème Forum de l'Emploi - 2026

Considérant l'organisation du 18ème Forum de l'Emploi ;

Le Président a décidé

- De signer la convention de partenariat avec France Travail de Tournon-sur-Rhône.
- La Communauté d'Agglomération prendra en charge :
 - la coordination générale de l'évènement ainsi que l'organisation des comités de pilotage.
 - la communication sur l'évènement (radio, presse, réseaux sociaux, temps de travail chargées de communication).
 - la participation à l'analyse et au rendu de l'enquête de satisfaction conduite par France Travail.
 - les dépenses liées aux actions mentionnées ci-dessus sont estimées à 6 559.13 € H.T soit 7 870.96 € TTC
- France Travail prendra en charge :
 - l'information et l'inscription des entreprises exposantes, la gestion des offres à publier le jour du forum et l'information auprès des demandeurs d'emploi
 - une partie de la communication (France Bleu, Chérie FM, réseaux sociaux, mes évènements emploi).
 - la diffusion d'une enquête de satisfaction auprès des entreprises et des demandeurs d'emplois.
 - la participation à l'analyse et au rendu de l'enquête de satisfaction.
- La présente convention prend effet à compter de la signature jusqu'au bilan de l'opération.

FINANCES – PATRIMOINE – MOYENS GENERAUX

Rapporteur Jean-Louis BONNET

Conformément au référentiel budgétaire et comptable M57 et en application de l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents relatifs aux budgets primitifs 2025 doivent être transmis aux Conseillers 12 jours avant leur examen par le Conseil. Aussi, le 20 février 2026, les documents suivants ont été mis à la disposition des Conseillers Communautaires, de manière dématérialisée :

1 - Comptes administratifs 2025 :

- ✓ CA 2025 budget général
- ✓ CA 2025 budget annexe « développement économique »
- ✓ CA 2025 budget annexe « Linaë »
- ✓ CA 2025 budget annexe « camping du Domaine du Lac de Champos »
- ✓ CA 2025 budget annexe « transport »
- ✓ CA 2025 budget annexe « zones d'activités économiques »
- ✓ CA 2025 budget annexe « AEP »
- ✓ CA 2025 budget annexe « assainissement »

2 - Budgets primitifs

- ✓ BP 2026 budget général
- ✓ BP 2026 budget annexe « développement économique »
- ✓ BP 2026 budget annexe « Linaë »
- ✓ BP 2026 budget annexe « camping du Domaine du Lac de Champos »
- ✓ BP 2026 budget annexe « transport »
- ✓ BP 2026 budget annexe « zones d'activités économiques »
- ✓ BP 2026, présentation par budget directions/services/opérations
- ✓ BP 2026 budget annexe « AEP »
- ✓ BP 2026 budget annexe « assainissement »
- ✓ BP 2026, support de présentation

Le Président SAUSSET cède la Présidence de la séance à Xavier ANGELI, 1^{er} Vice-président avant la présentation des comptes administratifs 2025. Il donne ensuite la parole à Jean-Louis BONNET pour la présentation des comptes administratifs.

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 et des AFFECTATIONS DES RESULTATS – Rapporteur Jean-Louis BONNET

1 - La présentation des comptes administratifs, en section d'exploitation, se fait par direction, lesquelles sont constituées de services, et met en évidence, pour chacune d'entre elles, le besoin en financement ou l'excédent de financement La consolidation de l'ensemble de ces données permet d'apprécier la CAF brute d'ARCHE Agglo tous budgets confondus.

Pour mémoire la CAF est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de l'exercice 01 01 2025 au 31 12 2025. A ce titre les flux financiers entre le budget général et les budgets annexes ne sont pas pris en compte

- 2 - Les éléments développés dans la première partie sont ensuite complétés par les résultats antérieurs, les flux financiers entre budget général et budgets annexes, et les amortissements pour constituer le document soumis au vote, et permettre d'arrêter le résultat définitif au 31 12 2025
- 3 - La présentation par opération de la section d'investissement des différents budgets de l'agglomération (en cela compris les dépenses et recettes engagées ou restes à réaliser), permettra de définir le niveau du besoin de financement
- 4 - Le rapprochement entre les résultats des sections d'exploitation et les besoins de financement des sections d'investissement permettra de proposer une affectation des résultats
- 5 - Budgets AEP et assainissement
- 6 - Votes des comptes de gestion, des comptes administratifs et affectation des résultats

Jean-Louis BONNET indique que 55 963 écritures réalisées par le service finances au cours de l'année 2025 dont 48 354 mandats et 7609 titres.

- Détermination de la CAF brute d'ARCHE Agglo, exercice 2025

Analyse tous budgets confondus hors "AEP & assainissement » et « ZA »

	Budget 2025 BP + DMs	Compte administratif 2025	Taux d'exécution
Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	49 222 583,79 €	47 527 781,00 €	96,56 % (95,61 % en 2024)
Recettes réelles d'exploitation (RRF)	53 228 962,00 €	55 645 887,50 €	104,54 % (99,47 % en 2024)
Capacité d'autofinancement brute	4 006 378,21 €	8 118 106,50 €	
% / RRF	7,53 %	14,59 % (12,06 % en 2024)	

La CAF brute est en nette progression par rapport à la prévision budgétaire avec une augmentation de 4 111 728,29 € soit + 102,63 %.

Budget 2025, synthèse CAF brute

	Budget total 2025			CA 2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Développement territorial	3 827 591,43 €	1 190 464,00 €	-2 637 127,43 €	3 428 158,63 €	1 053 595,33 €	-2 374 563,30 €
Communication	343 840,75 €	0,00 €	-343 840,75 €	327 937,22 €	2 946,48 €	-324 990,74 €
Déchets	8 088 593,39 €	8 500 296,00 €	411 702,61 €	7 975 029,38 €	8 570 201,79 €	595 172,41 €
GEMAPI	1 023 022,66 €	335 145,00 €	-687 877,66 €	952 242,00 €	292 237,63 €	-660 004,37 €
Environnement	1 058 885,48 €	2 032 300,00 €	973 414,52 €	976 307,49 €	2 280 718,94 €	1 304 411,45 €
GEPU	269 287,28 €	0,00 €	-269 287,28 €	212 865,40 €	0,00 €	-212 865,40 €
Agences postales	51 018,87 €	50 400,00 €	-618,87 €	51 797,25 €	50 679,72 €	-1 117,53 €
Service à la population	4 151 190,91 €	981 896,00 €	-3 169 294,91 €	3 854 247,64 €	1 076 001,05 €	-2 778 246,59 €
Petite enfance	5 801 711,85 €	3 225 368,00 €	-2 576 343,85 €	5 672 307,91 €	3 383 804,89 €	-2 288 503,02 €
Technique	1 739 984,16 €	434 758,00 €	-1 305 226,16 €	1 686 125,50 €	448 175,92 €	-1 237 949,58 €
Fonction support	2 973 559,07 €	425 725,00 €	-2 547 834,07 €	3 012 016,38 €	241 554,36 €	-2 770 462,02 €
Non ventilable	11 808 450,00 €	28 816 745,00 €	17 008 295,00 €	11 806 425,98 €	30 792 447,06 €	18 986 021,08 €
MS transférable BA	3 244 390,00 €	3 227 749,00 €	-16 641,00 €	3 243 349,80 €	3 233 861,47 €	-9 488,33 €
MS transférable AEP-Ass	1 293 481,94 €	1 334 266,00 €	40 784,06 €	1 297 325,37 €	1 296 499,60 €	-825,77 €
BA dev éco	676 053,00 €	397 132,00 €	-278 921,00 €	535 787,18 €	393 130,16 €	-142 657,02 €
BA camping DLC	196 622,00 €	364 774,00 €	168 152,00 €	176 746,87 €	393 419,18 €	216 672,31 €
BA Linéa	1 063 589,00 €	41 800,00 €	-1 021 789,00 €	959 800,51 €	47 552,04 €	-912 248,47 €
BA transport	4 531 263,00 €	4 775 144,00 €	243 881,00 €	4 278 310,49 €	4 999 061,88 €	720 751,39 €
CAF brute	49 222 583,79 €	53 228 962,00 €	4 006 378,21 €	47 527 781,00 €	55 645 887,50 €	8 118 106,50 €

Jean-Louis BONNET indique que le différentiel entre la prévision de CAF et la réalisation de 4 M€ est dû notamment à un rôle complémentaire de 2 M€ reçu en décembre 2025 qui concerne les années 2021, 2022, 2023 et 2024 avec comme plus gros contributeurs concernés ENEDIS et la CNR.

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses

- Politique amélioration habitat : 389 359,68 €
- Domaine de Champos (partie loisirs) : 351 332,77 €
- Aire d'accueil des gens du voyage : 86 639,91 €
- Instruction du droit du sol : 230 320,66 €
- Programme LEADER : 230 461,10 €
- Projet de territoire & Codev : 87 173,50 €
- Economie : 583 602,43 €
- Sub SPL AH : 780 080,00 €
- Viarhóna/sentiers : 176 357,56 €
- SM ADN : 80 264,00 €
- SM SCoT : 72 876,00 €

Recettes

- Financement ADS : 155 015,85 €
- Recette Domaine de Champos (partie loisirs) : 157 707,57 €
- Recette aire d'accueil des gens du voyage : 34 084,90 €
- Taxe de séjour : 372 849,19 €
- Sub politique logement : 209 166,00 €
- Sub & participation Leader : 79 151,13 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction du développement territorial

Lydie Roudier

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	502 831,56 €	847 757,00 €	597 129,50 €
012 charges salariales	972 154,66 €	1 712 315,43 €	1 647 259,21 €
014 reversement d'impôts	30 163,69 €	37 000,00 €	36 948,47 €
65 autres charges de gestion	820 217,30 €	1 229 919,00 €	1 146 233,95 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	600,00 €	587,40 €
Total dépenses	2 325 367,21 €	3 827 591,43 €	3 428 158,63 €

13 atténuation de charges	7 738,15 €	0,00 €	22 064,47 €
70 produits des services	333 872,06 €	362 000,00 €	374 774,75 €
73 impôts et taxes	303 556,84 €	400 000,00 €	372 849,19 €
74 dotations, sub, participations	174 739,77 €	428 464,00 €	282 584,10 €
75 autres produits de gestion	710,00 €	0,00 €	1 322,82 €
Total recettes	820 616,82 €	1 190 464,00 €	1 053 595,33 €

Besoin en financement	1 504 750,39 €	2 637 127,43 €	2 374 563,30 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- Charge de personnel : 242 403,74 €
- Vœux au personnel : 3 052,00 €
- Soirée « agents » : 2 916,00 €
- Soirée « Historique Champos » : 6 932,31 €
- Frais d'apprentissage : 11 264,00 €
- Frais de distribution : 7 527,76 €
- Matériels divers & participations : 12 031,85 €
- Impressions diverses : 23 873,24 €
- Maintenance site web : 4 968,00 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction de la communication

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	53 963,05 €	103 833,00 €	85 413,48 €
012 charges salariales	204 395,53 €	240 007,75 €	242 403,74 €
65 autres charges de gestion	80,00 €	0,00 €	120,00 €
Total dépenses	258 438,58 €	343 840,75 €	327 937,22 €

013 atténuation de charges	6 504,11 €	0,00 €	2 946,48 €
Total recettes	6 504,11 €	0,00 €	2 946,48 €

Besoin en financement	251 934,47 €	343 840,75 €	324 990,74 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- Déchèterie Tournon : 794 522,48 €
- Déchèterie de Sarras : 145 751,28 €
- Déchèterie Saint-Donat : 554 078,33 €
- Déchèterie de Mercuriol-Veunes : 746 218,87 €
- Déchèterie Colombier le Vieux : 289 435,27 €
- Collecte sélective : 1 224 463,39 €
- Collecte Omr : 3 954 568,91 €
- Coordination : 265 990,85 €

Recettes :

- TEOM : 7 771 779 €
- RS : 97 058,50 €
- Recettes valorisation : 680 600,84 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- Equipe rivière : 402 669,02 €
- Campagnes pédagogiques : 199 422,30 €
- PAPI : 350 150,68 €
- SIABH/ Ay Ozon /Chalon-Savasse/ BV Doux : 548 480,23€
- Plan alimentaire territorial : 75 195,53 €
- Espaces naturels et sensibles (ENS) : 73 784,60 €
- Agriculture : 77 677,13 €
- PCAET : 117 339,53 €
- Coordination : 79 433,47 €
- GEPU : 212 865,40 €

Recettes :

- Sub équipe rivière : 150 326,00 €
- Sub campagnes pédagogiques : 37 861,50 €
- Sub PAPI : 88 837,93 €
- Sub & participations Pait : 32 434,42 €
- Sub PCAET : 79 747,50 €
- Taxe GEMAPI : 2 028 420,00 €
- Sub ENS : 139 894,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- Masse salariale agences postales : 49 943,56 €

Recettes :

- Prise en charge « La Poste » : 49 687,80 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "déchets"

Edeline Crozier

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	5 244 355,53 €	5 438 087,00 €	5 359 341,67 €
012 charges salariales	541 549,05 €	627 430,39 €	608 886,63 €
65 autres charges de gestion	1 896 793,52 €	2 020 700,00 €	2 004 425,08 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	2 376,00 €	2 376,00 €
Total dépenses	7 682 698,10 €	8 088 593,39 €	7 975 029,38 €

13 atténuation de charges	6 096,30 €	0,00 €	15 543,84 €
70 produits des services	215 817,51 €	185 500,00 €	193 245,75 €
73 impôts et taxes	7 553 252,00 €	7 692 010,00 €	7 771 779,00 €
74 dotations, sub, participations	650 147,64 €	622 786,00 €	588 995,30 €
75 autres produits de gestion	164,55 €	0,00 €	637,90 €
Total recettes	8 425 478,00 €	8 500 296,00 €	8 570 201,79 €

Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement	742 779,90 €	411 702,61 €	595 172,41 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction de l'environnement

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	552 049,54 €	755 337,00 €	581 790,04 €
012 charges salariales	886 025,86 €	848 189,42 €	839 234,46 €
014 reversement d'impôts	10 036,00 €	12 486,00 €	1 542,00 €
65 autres charges de gestion	489 187,57 €	735 083,00 €	718 748,39 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	100,00 €
Total dépenses	1 937 299,97 €	2 351 195,42 €	2 141 414,89 €

13 atténuation de charges	22 559,17 €	0,00 €	15 054,22 €
70 produits des services	43 226,24 €	0,00 €	0,00 €
73 impôts et taxes	1 897 545,00 €	1 911 000,00 €	2 028 420,00 €
74 dotations, sub, participations	303 028,69 €	456 161,00 €	529 101,35 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	2 266 377,10 €	2 367 445,00 €	2 572 956,57 €

Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement	329 077,13 €	162 499,58 €	431 541,68 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "agences postales"

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	1 582,40 €	500,00 €	1 773,69 €
012 charges salariales	46 882,81 €	50 518,87 €	49 943,56 €
65 autres charges de gestion	80,00 €	0,00 €	80,00 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	48 545,21 €	51 018,87 €	51 797,25 €

13 atténuation de charges	254,22 €	0,00 €	991,92 €
74 dotations, sub, participations	49 344,00 €	50 400,00 €	49 687,80 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	49 706,80 €	50 400,00 €	50 679,72 €

Besoin en financement	0,00 €	618,87 €	1 117,53 €
Excedent de financement	1 161,59 €	0,00 €	0,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- ALSH : 836 810,99 €
- PAPH : 235 699,12 €
- Jeunesse : 516 877,40 €
- Coordination : 234 144,80 €
- Ecole de musique : 1 095 950,73 €
- Lecture publique : 161 100,80 €
- Culture : 275 107,15 €
- Centre multimédia : 89 700,11 €
- Entraide & abris : 37 000 €
- Sub «fonctionnement EVS & CS » : 264 376,23 €
- France Service : 83 068,29 €

Recettes :

- CAF/MSA/familles -> ALSH : 97 247,18 €
- Ecole de musique -> familles : 154 660,77 €
- CD 26/07 : 210 388,40 €
- Sub DRAC « EAC » : 46 000,00 €
- Sub CD 07, école de musique : 330 000,00 €
- Musique à l'école (communes) : 53 986,00 €
- AURA : 34 000,00 €
- CAF politique sociale : 51 952,25 €
- Etat -> France services : 16 667,00 €



Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- Crèche : 5 097 988,42 €
- RPE : 333 056,24 €
- Coordination : 160 709,58 €
- Parentalité : 159 057,02 €

Recettes :

- CAF / MSA : 2 611 235,16 €
- Familles : 682 180,04 €



ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction "services à la population"

Jean Marie Vincent Bellemun Noël

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	460 497,97 €	616 584,00 €	495 380,93 €
012 charges salariales	1 892 079,04 €	1 935 188,91 €	1 929 446,32 €
014 reversement d'impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 autres charges de gestion	1 543 787,10 €	1 599 418,00 €	1 429 420,39 €
67 charges exceptionnelles	569,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	3 896 933,11 €	4 151 190,91 €	3 854 247,64 €

13 atténuation de charges	7 321,63 €	0,00 €	1 298,20 €
70 produits des services	334 562,28 €	239 500,00 €	307 690,03 €
73 impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 dotations, sub, participations	541 230,83 €	742 396,00 €	728 923,67 €
75 autres produits de gestion	22 422,84 €	0,00 €	38 089,15 €
76 produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	905 537,58 €	981 896,00 €	1 076 001,05 €

Besoin en financement	2 991 395,53 €	3 169 294,91 €	2 778 246,59 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction de la petite enfance

Pascale Chanut

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	615 361,90 €	701 034,00 €	644 598,15 €
012 charges salariales	4 557 906,44 €	4 914 166,85 €	4 842 139,64 €
014 reversement d'impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 autres charges de gestion	185 684,16 €	186 511,00 €	185 423,11 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	147,01 €
Total dépenses	5 358 952,50 €	5 801 711,85 €	5 672 307,91 €

13 atténuation de charges	107 916,52 €	0,00 €	66 080,67 €
70 produits des services	3 194 446,35 €	3 209 668,00 €	3 308 517,60 €
73 impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 dotations, sub, participations	31 927,54 €	15 700,00 €	8705,68 €
75 autres produits de gestion	2 978,23 €	0,00 €	500,94 €
76 produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	14,34 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	3 337 282,98 €	3 225 368,00 €	3 383 804,89 €

Besoin en financement	2 021 669,52 €	2 576 343,85 €	2 288 503,02 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- Entretien bâtiment : 647 404,28 €
- Masse salariale service technique : 831 532,61 €
- Service technique mutualisé : 94 597,23 €

Recettes :

- Loyers : 295 753,43 €
- Remboursement de charges : 62 079,23 €
- Service technique mutualisé : 85 228,64 €



Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- Fonctionnement assemblée : 492 756,71 €
- Informatique / SI : 467 224,87 €
- Masse salariale fonctions support : 1 166 771,34 €
- Cotisation Numérian : 61 699,30 €
- Commande publique : 184 368,53 €
- Juridique : 117 628,60 €
- Assurances : 130 597,90 €
- Fourrière animale : 125 577,79 €
- Sécurité & prévention : 71 340,66 €

Recettes :

- Service commun « ACP » : 47 066,40 €
- Sub non affectées et régularisations : 148 185,12 €
- Fourrière animale : 64 837,42 €
- Participation SMBVD : 55 475,18 €



ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction technique

Fabrice Pansa

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	719 918,01 €	774 261,00 €	729 743,33 €
012 charges salariales	861 550,36 €	958 723,16 €	954 938,17 €
014 reversement d'impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 autres charges de gestion	1 324,00 €	0,00 €	1 444,00 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €
Total dépenses	1 582 792,37 €	1 739 984,16 €	1 686 125,50 €
13 atténuation de charges	3 878,42 €	0,00 €	785,37 €
70 produits des services	95 365,25 €	136 410,00 €	148 753,23 €
73 impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 dotations, sub, participations	0,00 €	0,00 €	1 153,83 €
75 autres produits de gestion	304 025,95 €	298 348,00 €	297 093,79 €
76 produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	389,64 €
Total recettes	403 269,62 €	434 758,00 €	448 175,92 €
Besoin en financement	1 179 522,75 €	1 305 226,16 €	1 237 949,58 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "administration générale / fonctions support"

Gabriel Barataud

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	509 735,48 €	623 622,00 €	727 301,20 €
012 charges salariales	1 650 588,67 €	1 798 713,07 €	1 754 867,66 €
014 reversement d'impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
66 charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65 autres charges de gestion	539 250,16 €	526 300,00 €	528 839,52 €
67 charges exceptionnelles	0,26 €	24 924,00 €	1 008,00 €
Total dépenses	2 699 574,57 €	2 973 559,07 €	3 012 016,38 €
13 atténuation de charges	10 125,21 €	250 000,00 €	12 339,05 €
70 produits des services	74 330,20 €	163 425,00 €	169 304,00 €
73 impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 dotations, sub, participations	92 137,66 €	9 000,00 €	7 500,00 €
75 autres produits de gestion	56 462,69 €	3 300,00 €	36 303,95 €
76 produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	16 197,35 €
Total recettes	233 055,76 €	425 725,00 €	241 554,36 €
Besoin en financement	2 466 518,81 €	2 547 834,07 €	2 770 462,02 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

Principaux postes

Dépenses :

- FNGIR : 2 166 732,00 €
- Attribution compensation : 8 449 033,44 €
- Intérêts de la dette : 426 458,66 €
- Dotation de solidarité communautaire : 600 000,00 €

Recettes :

- TFPB/TFPNB/CFE : 9 738 602,00 €
- IFR : 1 157 737,00 €
- Compensation CVAE (fraction TVA) : 4 039 095,00 €
- TASCOM : 534 822,00 €
- Compensation TH (fraction TVA) : 7 588 553,00 €
- DGF : 3 348 872,00 €
- Allocation compensatrice : 2 399 628,87 €



Budget général Section d'exploitation, présentation par direction

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**
Masse salariale transférable AEP/As

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	1 558,59 €	5 000,00 €	65,40 €
012 charges salariales	1 264 391,68 €	1 289 481,94 €	1 296 139,57 €
65 autres charges de gestion	1 040,40 €	0,00 €	1 120,40 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	1 266 990,67 €	1 293 481,94 €	1 297 325,37 €
13 atténuation de charges	20 161,03 €	0,00 €	18 611,93 €
70 produits des services	1 248 731,71 €	1 334 266,00 €	1 277 987,67 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	1 268 892,74 €	1 334 266,00 €	1 296 499,60 €
Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	825,77 €
Excedent de financement	1 902,07 €	40 784,06 €	0,00 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction "administration générale / fonctions support"

Non ventilable

Céline Belbec'h

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	12 221,00 €	0,00 €	
014 reversement d'impôts	11 244 296,56 €	11 255 302,00 €	11 262 183,44 €
66 charges financières	381 739,38 €	432 892,00 €	426 575,51 €
65 autres charges de gestion		112 256,00 €	112 600,46 €
68 provisions réglementaires	4 476,86 €	8 000,00 €	5 066,57 €
Total dépenses	11 642 733,80 €	11 808 450,00 €	11 806 425,98 €
013 atténuation de charges		0,00 €	
73 impôts et taxes	22 234 544,00 €	22 682 328,00 €	25 042 942,00 €
74 dotations, sub, participations	6 121 803,21 €	6 134 417,00 €	5 748 500,87 €
75 autres produits de gestion	725,98 €	0,00 €	1,11 €
76 produits financiers	27,98 €	0,00 €	27,08 €
77 produits exceptionnels	750,00 €	0,00 €	976,00 €
Total recettes	28 357 851,17 €	28 816 745,00 €	30 792 447,06 €
Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement	16 715 117,37 €	17 008 295,00 €	18 986 021,08 €

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**
Masse salariale transférable BA

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	3 195,04 €	0,00 €	19,32 €
012 charges salariales	730 998,95 €	324 439,00 €	324 034,48 €
65 autres charges de gestion	576,00 €	0,00 €	296,00 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	734 769,99 €	324 439,00 €	324 349,80 €
13 atténuation de charges	4 748,56 €	0,00 €	0,00 €
70 produits des services	261 515,64 €	322 749,00 €	323 861,47 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	266 264,20 €	322 749,00 €	323 861,47 €
Besoin en financement	468 505,79 €	1 690,00 €	488,33 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général Section d'exploitation CAF brute

ARCHE Agglo : budget 2025

Budget principal - section d'exploitation,
montant TTC

Vue d'ensemble

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	8 677 270,08 €	9 866 015,00 €	9 222 556,71 €
012 charges salariales	13 608 524,05 €	14 698 174,79 €	14 489 293,54 €
014 reversement d'impôts	11 284 496,25 €	11 304 788,00 €	11 300 673,91 €
66 charges financières	381 739,38 €	432 892,00 €	426 575,51 €
65 autres charges de gestion	5 478 020,21 €	6 410 187,00 €	6 128 751,30 €
67 charges exceptionnelles	569,26 €	35 000,00 €	4 218,41 €
68 provisions réglementaires	4 476,86 €	8 000,00 €	5 066,57 €
Total dépenses réelles	39 435 096,09 €	42 755 056,79 €	41 577 135,95 €

013 atténuation de charges	197 303,32 €	250 000,00 €	155 716,15 €
70 produits des services	5 801 867,24 €	5 953 518,00 €	6 104 034,56 €
73 impôts et taxes	31 988 897,84 €	32 685 338,00 €	35 215 990,19 €
74 dotations, sub, participations	7 964 359,34 €	8 459 324,00 €	7 945 152,60 €
75 autres produits de gestion	387 616,82 €	301 932,00 €	374 330,66 €
76 produits financiers	27,98 €	0,00 €	27,08 €
77 produits exceptionnels	764,34 €	0,00 €	17 473,00 €
Total recettes réelles	46 340 836,88 €	47 650 112,00 €	49 812 724,24 €

Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement	6 905 740,79 €	4 895 055,21 €	8 235 588,29 €



BA développement économique Section d'exploitation - CAF brute

Principaux postes

Dépenses

- Charge financière : 89 570,78 €
- Entretien gare « Train du Vivarais » : 43 202,37 €
- Espace entreprise : 35 888,58 €
- Entretien « Maison des Vins » : 30 279,40 €
- Entretien voirie ZA : 109 476,60 €
- Régularisation TVA : 110 784,42 €
- Entretien le Félicien : 15 864,79 €
- Sub Ardéchoise : 22 000,00 €
- Masse salariale ITDT : 68 750,00 €

Recettes

- Loyers & redevances : 151 193,05 €
- Train de l'Ardèche : 154 031,11 €
- Subvention & participation ITDT : 70 500,00 €



ARCHE Agglo : budget 2025

Budget annexe "développement
économique" - section d'exploitation -
montant HT

Vue d'ensemble

	CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011 charges générales	386 771,39 €	384 376,00 €	244 586,69 €
012 charges salariales	67 905,49 €	68 750,00 €	68 750,00 €
014 reversement d'impôts	27 623,66 €	0,00 €	0,00 €
66 charges financières	95 043,40 €	90 001,00 €	89 570,78 €
65 autres charges de gestion	309 275,00 €	132 826,00 €	132 784,42 €
67 charges exceptionnelles	506,67 €	100,00 €	95,29 €
68 provisions réglementaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles	887 125,61 €	676 053,00 €	535 787,18 €

013 atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 produits des services	225 822,54 €	241 742,00 €	225 959,40 €
73 impôts et taxes	113 691,60 €	0,00 €	0,00 €
74 dotations, sub, participations	77 196,00 €	24 018,00 €	82 018,00 €
75 autres produits de gestion	72 411,14 €	131 372,00 €	85 152,76 €
76 produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes réelles	489 121,28 €	397 132,00 €	393 130,16 €

Besoin en financement	398 004,33 €	278 921,00 €	142 657,02 €
Excédent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

BA Camping du Domaine du Lac de Champos Section d'exploitation – CAF brute

ARCHE Agglo : budget 2024

BA Camping du Domaine du Lac de Champos - section d'exploitation - **montant HT**

MAJ :

Vote section d'exploitation

Lydie Roudler

Principaux postes

Dépenses :

- Fluides : 18 650,00 €
- Fournitures snack : 51 703,11 €
- Entretien, maintenance, petits équipements : 26 968,21 €
- Prestations animations & séminaires : 6 337,59 €
- Publication : 3 895,91 €
- Sécurité : 29 977,46 €
- Nettoyage : 6 452,41 €
- WIFI & vente en ligne : 2 444,83 €
- Impôts et taxes : 17 217,79 €

Recettes

- Snack : 102 773,83 €
- Camping : 288 248,28 €

		CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011	charges générales	169 030,41 €	195 748,00 €	176 572,87 €
65	autres charges de gestion	1 000,00 €	874,00 €	174,00 €
67	charges exceptionnelles		- €	
68	provisions		- €	
Total dépenses réelles		170 030,41 €	196 622,00 €	176 746,87 €
13	atténuation de charges		- €	
70	produits des services	349 688,70 €	364 774,00 €	391 022,11 €
75	autres produits de gestion	462,31 €	- €	2 397,07 €
77	produits exceptionnels		- €	
Total recettes réelles		350 151,01 €	364 774,00 €	393 419,18 €
Besoin en financement		- €	- €	- €
Excedent de financement		180 120,60 €	168 152,00 €	216 672,31 €

BA Linaë Section d'exploitation CAF brute

ARCHE Agglo : budget 2025

BA Linaë - section d'exploitation - **montant HT**

Vue d'ensemble

Céline Belboe'h

Principaux postes

Dépenses :

- Intérêts : 87 641,98 €
- Impôts : 19 273,00 €
- Usage scolaire second degrés & associations : 194 179,50 €
- Contribution au délégataire : 640 652,01 €
- Honoraires : 8 312,45 €
- Entretien bâtiment : 6 465,00 €

Recettes

- Redevance domaine public : 18 192,10 €
- Remboursement TEOM : 3 913,00 €
- Participation associations : 25 446,94 €

Coût 2025 Linaë :

Besoin en financement : 912 248,47 €
Remboursement du capital des emprunts : 385 634,42 €
Travaux : 105 404,12 €
Soit 1 403 287,01 €

		CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011	charges générales	250 700,99 €	326 072,00 €	231 656,52 €
66	charges financières	93 310,68 €	88 865,00 €	87 491,80 €
65	autres charges de gestion	551 168,86 €	648 652,00 €	640 652,01 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	
Total dépenses réelles		895 180,53 €	1 063 589,00 €	959 800,51 €
13	atténuation de charges		0,00 €	
70	produits des services	9 001,00 €	14 860,00 €	22 105,10 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	dotations, sub, participations	27 533,43 €	26 940,00 €	25 446,94 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	produits exceptionnels		0,00 €	
Total recettes réelles		36 534,43 €	41 800,00 €	47 552,04 €
Besoin en financement		858 646,10 €	1 021 789,00 €	912 248,47 €
Excedent de financement		0,00 €	0,00 €	0,00 €

BA Transport Section d'exploitation CAF brute

Principaux postes

Dépenses :

- ARCHE le bus : 552 033,55 €
- Masse salariale : 255 111,47 €
- Transport scolaire & inter-urbain & TAD : 3 153 091,76 €
- Nouvelle billetterie & maintenance : 24 635,49 €
- Convention délégation : 138 312,56 €
- Adhésion AGIR : 7 200,00 €
- Carte OURA : 12 618,45 €
- Covoiturage : 21 083,23 €
- Savoir rouler à vélo : 28 800,00 €
- Aide individuelle au transport : 2 622,28 €
- Financement gare routière : 13 942,80 €
- Prime VAE : 28 522,50 €
- Communication : 14 280,84 €

Recettes :

- VM : 2 293 277,92 €
- Compensation AURA : 2 536 327,06 €
- Recette régie : 98 366,50 €
- Etat : 43 794,00 €
- Subvention « savoir rouler à vélo » et installations cyclables : 25 946,40 €

ARCHE Agglo : budget 2025

BA transport - section d'exploitation - **montant TTC**

MAJ :

Vote section d'exploitation

Lydie Roudier

		CA 2024	Budget total 2025	CA 2025
011	charges générales	3 690 569,43 €	4 089 374,00 €	3 994 653,27 €
012	charges salariales	193 610,15 €	255 689,00 €	255 111,47 €
65	autres charges de gestion	188 754,09 €	176 200,00 €	28 522,50 €
67	charges exceptionnelles	37 133,40 €	10 000,00 €	23,25 €
68	provisions		0,00 €	
Total dépenses réelles		4 110 067,07 €	4 531 263,00 €	4 278 310,49 €
13	atténuation de charges		0,00 €	
70	produits des services	88 249,50 €	196 200,00 €	98 766,50 €
73	impôts et taxes	2 047 485,51 €	2 130 004,00 €	2 293 277,92 €
74	dotations, sub, participations	2 525 528,01 €	2 448 940,00 €	2 607 267,46 €
77	produits exceptionnels		0,00 €	150,00 €
Total recettes réelles		4 662 426,87 €	4 775 144,00 €	4 999 061,88 €
Besoin en financement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement		552 359,80 €	243 881,00 €	720 751,39 €

Focus sur le BA « zones d'activités »

Zones d'activités	Valeur stock 31/12/2024	Dépenses 2025				Recettes 2025			Valeur stock 31/12/2025
		Travaux/études & foncier	Achat terrain	Intérêts	Total	Objet	Montant	Total	
ZA de l'île - Beaumont Montoux - 01	-34 636,80 €				0,00 €		0,00 €	-34 636,80 €	
ZA des Vînays - Pont d'Isère - 05	1 932 233,35 €	18 520,71 €		32 562,30 €	51 083,01 €		0,00 €	1 983 316,36 €	
ZA Ext Champagne - Tournon - 102	337 088,04 €	61 915,00 €	46 293,00 €	12 663,11 €	120 871,11 €		0,00 €	457 959,15 €	
ZA les Hauches - Chanos Curson - 02	90 993,89 €				0,00 €		0,00 €	90 993,89 €	
ZA les Fleurons - Mercuriol - 03	-151 826,56 €	0,00 €			0,00 €		0,00 €	-151 826,56 €	
ZA Chantemerle les Biès - 04	48 192,56 €				0,00 €	Vente Lagut	0,00 €	48 192,56 €	
ZA St-Jean de Muzols - 104	21 101,92 €	191 096,27 €			191 096,27 €	Vente Savel DETR	299 390,00 € 23 959,00 €	-111 150,81 €	
ZA - Saint-Donat - 111	-10 129,77 €				0,00 €		0,00 €	-10 129,77 €	
ZA Champagne/Saint-Vincent - Tournon	782 145,81 €	2 248,24 €			2 248,24 €		0,00 €	784 394,05 €	
ZA Erôme (zone CNR) - 114	358 103,44 €	164 161,63 €			164 161,63 €	Vente Gautier, HL	0,00 €	522 265,07 €	
ZA Les Sables - 217	0,00 €				0,00 €		0,00 €	0,00 €	
ZA Les Eygounières - 218	0,00 €				0,00 €		0,00 €	0,00 €	
ZA Chemnes - 201	284 440,21 €	6 974,00 €			6 974,00 €	Vente Mat Et Elo	35 070,00 €	256 344,21 €	
LVMH Charmes Sur Herbasse - 119	-456 670,24 €	456 670,24 €			456 670,24 €	Remb budget BADE	0,00 €	0,00 €	
ZA St Félicien Fortayes - 112	194 502,02 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	Solde vente Peyrard	0,04 €	194 501,98 €	
	3 395 537,87 €	901 586,09 €	46 293,00 €	45 225,41 €	993 104,50 €		358 419,04 €	4 030 223,33 €	

2 - Synthèse des résultats au terme de l'exercice 2025, section d'exploitation

	Budget général	BA "Développement économique"	BA "Linaé"	BA "Domaine de Champos"	BA "Transport"	BA "zones d'activités"
Dépenses de fonctionnement	45 768 182,91 €	836 992,04 €	965 281,51 €	353 089,04 €	4 382 637,49 €	4 892 786,26 €
Recette de fonctionnement	50 133 982,86 €	1 711 021,97 €	1 443 121,15 €	439 749,95 €	5 021 818,88 €	4 892 786,26 €
Résultat exercice 2025	4 365 799,95 €	874 029,93 €	477 839,64 €	86 660,91 €	639 181,39 €	0,00 €
Résultat N-1	3 530 226,97 €	4 229,37 €	0,00 €		485 560,78 €	0,00 €
Résultat comptable au 31/12/25	7 896 026,92 €	878 259,30 €	477 839,64 €	86 660,91 €	1 124 742,17 €	0,00 €

	Présentation consolidée
Dépenses de fonctionnement	57 198 969,25 €
Recette de fonctionnement	63 642 481,07 €
Résultat exercice 2025	6 443 511,82 €
Résultat N-1	4 020 017,12 €
Résultat comptable au 31/12/25	10 463 528,94 €



3 - Section d'investissement, dépenses et recettes d'équipement par type d'opération -exercice 2025 - budget principal et BA hors ZA, AEP et assainissement

	CA 2025		RAR 2025		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Patrimoine communautaire	864 011,38 €	39 478,28 €	117 169,51 €	3 821,00 €	981 180,89 €	43 299,28 €
Environnement	307 615,67 €	181 018,22 €	79 113,43 €	24 376,00 €	386 729,10 €	205 394,22 €
GEPU	831 886,56 €	147 710,63 €	223 091,34 €	184 959,70 €	1 054 977,90 €	332 670,33 €
GEMAPI	1 216 803,34 €	832 776,84 €	328 415,70 €	1 301 077,50 €	1 545 219,04 €	2 133 854,34 €
Déchets	661 414,25 €	0,00 €	9 954,96 €	0,00 €	671 369,21 €	0,00 €
Domaine de Champos	230 395,31 €	5 406,00 €	54 914,36 €	0,00 €	285 309,67 €	5 406,00 €
Politique habitat	187 568,34 €	0,00 €	311 875,43 €	0,00 €	499 443,77 €	0,00 €
Soutien aux communes	927 610,00 €	0,00 €	646 501,16 €	0,00 €	1 574 111,16 €	0,00 €
Equipements	4 216 545,36 €	909 161,55 €	31 558,02 €	334 600,00 €	4 248 103,38 €	1 243 761,55 €
Economie hors ZA	2 052 118,60 €	1 023 477,23 €	190 975,05 €	447 935,00 €	2 243 093,65 €	1 471 412,23 €
Liaisons douces / sentiers	137 381,33 €	20 580,00 €	6 200,40 €	0,00 €	143 581,73 €	20 580,00 €
Transport	213 871,97 €	51 458,97 €	60 399,99 €	0,00 €	274 271,96 €	51 458,97 €
Total opérations réelles	11 847 222,11 €	3 211 067,72 €	2 060 169,35 €	2 296 769,20 €	13 907 391,46 €	5 507 836,92 €

3 - Section d'investissement, besoin en financement par type d'opération au terme de l'exercice 2025 - budget principal et BA hors ZA, AEP et assainissement

	CA 2025	RAR 2025	Total CA 2025
Equipements	3 307 383,81 €	-303 041,98 €	3 004 341,83 €
GEMAPI	384 026,50 €	-972 661,80 €	-588 635,30 €
Déchets	661 414,25 €	9 954,96 €	671 369,21 €
Transport	162 413,00 €	60 399,99 €	222 812,99 €
Economie hors ZA	1 028 641,37 €	-256 959,95 €	771 681,42 €
Patrimoine communautaire	824 533,10 €	113 348,51 €	937 881,61 €
Domaine de Champos	224 989,31 €	54 914,36 €	279 903,67 €
Politique habitat	187 568,34 €	311 875,43 €	499 443,77 €
Soutien aux communes	927 610,00 €	646 501,16 €	1 574 111,16 €
Environnement	126 597,45 €	54 737,43 €	181 334,88 €
GEPU	684 175,93 €	38 131,64 €	722 307,57 €
Liaisons douces / sentiers	116 801,33 €	6 200,40 €	123 001,73 €
Total opérations réelles	8 636 154,39 €	-236 599,85 €	8 399 554,54 €

Synthèse résultat au terme de l'exercice 2025, section d'investissement

	Budget général	BA "Développement économique"	BA "Llnaë"	BA "Domaine de Champos"	BA "Transport"	BA "zones d'activités"
Dépenses d'investissement	9 439 859,01 €	3 634 208,45 €	498 905,54 €	10 385,54 €	236 628,97 €	4 162 593,32 €
Recette d'investissement	13 171 702,50 €	2 808 227,62 €	432 117,01 €	16 556,95 €	200 451,84 €	3 395 537,87 €
Résultat exercice 2025	3 731 843,49 €	-825 980,83 €	-66 788,53 €	6 171,41 €	-36 177,13 €	-767 055,45 €
Résultat N-1	-6 337 388,82 €	-309 238,42 €	-387 760,01 €	3 802,45 €	272 684,00 €	-548 108,67 €
Solde reste à réaliser	89 488,33 €	256 959,95 €	-23 291,10 €	-26 157,34 €	-60 399,99 €	0,00 €
Résultat comptable au 31/12/2025	-2 516 057,00 €	-878 259,30 €	-477 839,64 €	-16 183,48 €	176 106,88 €	-1 315 164,12 €

	Présentation consolidée
Dépenses d'investissement	17 982 580,83 €
Recette d'investissement	20 024 593,79 €
Résultat exercice 2025	2 042 012,96 €
Résultat N-1	-7 306 009,47 €
Solde des restes à réaliser	236 599,85 €
Résultat comptable au 31/12/2025	-5 027 396,66 €

4 – Le rapprochement entre les résultats des sections d'exploitations et les besoins de financement des sections d'investissement.

	Budget général	BA "Développement économique"	BA "Linaë"	BA "Domaine de Champos"	BA "Transport"	BA "zones d'activités"
Dépenses de fonctionnement	45 768 182,91 €	836 992,04 €	965 281,51 €	353 089,04 €	4 382 637,49 €	4 892 786,26 €
Recette de fonctionnement	50 133 982,86 €	1 711 021,97 €	1 443 121,15 €	439 749,95 €	5 021 818,88 €	4 892 786,26 €
Résultat exercice 2025	4 365 799,95 €	874 029,93 €	477 839,64 €	86 660,91 €	639 181,39 €	0,00 €
Résultat N-1	3 530 226,97 €	4 229,37 €	0,00 €	0,00 €	485 560,78 €	0,00 €
Résultat comptable au 31/12/2025	7 896 026,92 €	878 259,30 €	477 839,64 €	86 660,91 €	1 124 742,17 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	9 439 859,01 €	3 634 208,45 €	498 905,54 €	10 385,54 €	236 628,97 €	4 162 593,32 €
Recette d'investissement	13 171 702,50 €	2 808 227,62 €	432 117,01 €	16 556,95 €	200 451,84 €	3 395 537,87 €
Résultat exercice 2025	3 731 843,49 €	-825 980,83 €	-66 788,53 €	6 171,41 €	-36 177,13 €	-767 055,45 €
Résultat N-1	-6 337 388,82 €	-309 238,42 €	-387 760,01 €	3 802,45 €	272 684,00 €	-548 108,67 €
Solde des restes à réaliser	89 488,33 €	256 959,95 €	-23 291,10 €	-26 157,34 €	-60 399,99 €	0,00 €
Résultat comptable au 31/12/2025	-2 516 057,00 €	-878 259,30 €	-477 839,64 €	-16 183,48 €	176 106,88 €	-1 315 164,12 €
Résultat au 31/12/25 toutes sections	5 379 969,92 €	0,00 €	0,00 €	70 477,43 €	1 300 849,05 €	- 1 315 164,12 €

4 – Le rapprochement entre les résultats des sections d'exploitations et les besoins de financement des sections d'investissement.

	Présentation consolidée BG & BA hors ZA	Présentation consolidée BG, BA & ZA
Dépenses de fonctionnement	52 306 182,99 €	57 198 969,25 €
Recette de fonctionnement	58 749 694,81 €	63 642 481,07 €
Résultat exercice 2025	6 443 511,82 €	6 443 511,82 €
Résultat N-1	4 020 017,12 €	4 020 017,12 €
Résultat comptable au 31/12/2025	10 463 528,94 €	10 463 528,94 €
Dépenses d'investissement	13 819 987,51 €	17 982 580,83 €
Recette d'investissement	16 629 055,92 €	20 024 593,79 €
Résultat exercice 2025	2 809 068,41 €	2 042 012,96 €
Résultat N-1	-6 757 900,80 €	-7 306 009,47 €
Solde des restes à réaliser	236 599,85 €	236 599,85 €
Résultat comptable au 31/12/2025	-3 712 232,54 €	-5 027 396,66 €
Résultat au 31/12/202 toutes sections	6 751 296,40 €	5 436 132,28 €

5 - Unité « AEP & assainissement », section d'exploitation – CAF brute

	Budget total 2025			CA 2025		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat
Alimentation en eau potable	2 276 536,96 €	2 556 333,73 €	279 796,77 €	1 962 648,94 €	2 481 661,82 €	519 012,88 €
CAF brute	2 276 536,96 €	2 556 333,73 €	279 796,77 €	1 962 648,94 €	2 481 661,82 €	519 012,88 €

	Budget total 2025			CA 2025		
	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat	Dépenses réelles	Recettes réelles	Résultat
Assainissement	3 150 289,44 €	3 897 825,21 €	747 535,77 €	2 689 316,38 €	3 555 006,95 €	865 690,57 €
CAF brute	3 150 289,44 €	3 897 825,21 €	747 535,77 €	2 689 316,38 €	3 555 006,95 €	865 690,57 €

Synthèse des résultats au terme de l'exercice 2025, unité « AEP & assainissement » section d'exploitation

	AEP	Assainissement	Présentation consolidée
Dépenses de fonctionnement	2 214 141,93 €	4 305 328,79 €	6 519 470,72 €
Recettes de fonctionnement	2 542 480,90 €	4 127 394,78 €	6 669 875,68 €
Résultat exercice 2025	328 338,97 €	-177 934,01 €	150 404,96 €
Résultat N-1	725 301,76 €	1 297 887,60 €	2 023 189,36 €
Résultat comptable au 31/12/2025	1 053 640,73 €	1 119 953,59 €	2 173 594,32 €

Section d'investissement, besoin en financement par type d'opération au terme de l'exercice 2025

Alimentation en eau potable

	CA 2025	RAR 2025	Total CA 2025
Opération 601 : Tournon	-209 168,78 €	104 452,16 €	-104 716,62 €
Opération 602 : Pailharès	-1 432,28 €	-29 005,65 €	-30 437,93 €
Opération 603 : Matériels	-2 768,70 €	-2 798,62 €	-5 567,32 €
Opération 701 : Tain l'Hermitage	-135 664,82 €	12 211,28 €	-123 453,54 €
Opération 702 : Mauves	-20 677,84 €	-118 964,88 €	-139 642,72 €
Total opérations réelles	-369 712,42 €	-34 105,71 €	-403 818,13 €

Section d'investissement, besoin en financement par type d'opération au terme de l'exercice 2025

Assainissement

	CA 2025	RAR 2025	Total CA 2025
Opération : divers	0,00 €	-3 800,00 €	-3 800,00 €
Opération : Tournon divers - 401	-69 049,55 €	34 515,00 €	-34 534,55 €
Opération : Mercurol-Veaune - 403	-29 839,33 €	-19 198,89 €	-49 038,22 €
Opération : matériel - 405	-43 404,78 €	-48 554,77 €	-91 959,55 €
Opération : Saint-Donat - 408	-170 446,76 €	-57 325,77 €	-227 772,53 €
Opération : Tournon réhab ouvrage - 413	-20 758,54 €	-39 132,01 €	-59 890,55 €
Opération : Vion - 414	-23 636,42 €	18 162,65 €	-5 473,77 €
Opération : Vaudevant - 415	-3 701,80 €	-1 201,88 €	-4 903,68 €
Opération : Gervans - 417	-27 309,81 €	-44 096,00 €	-71 405,81 €
Opération : Arthemonay - 421	-16 849,91 €	11 458,69 €	-5 391,22 €
Opération : Chantemerle - 422	-3 992,20 €	-9 138,00 €	-13 130,20 €
Opération : Colombier le Vieux- 423	-23 475,76 €	-13 643,74 €	-37 119,50 €
Opération : Colombier le Jeune - 424	-33,75 €	0,00 €	-33,75 €
Opération : Montchenu - 425	-15 369,91 €	11 659,69 €	-3 710,22 €

Section d'investissement, besoin en financement par type d'opération au terme de l'exercice 2025

Assainissement

	CA 2025	RAR 2025	Total CA 2025
Opération : Etables - 427	-12 968,00 €	0,00 €	-12 968,00 €
Opération : Saint-Victor - 428	-35 206,88 €	-834,00 €	-36 040,88 €
Opération : Chavannes - 429	-1 533,20 €	0,00 €	-1 533,20 €
Opération : Sécheras- 432	-3 461,25 €	-2 590,00 €	-6 051,25 €
Opération : STEP Champos - 433	-4 650,00 €	0,00 €	-4 650,00 €
Opération : Bathernay - 435	-122,28 €	0,00 €	-122,28 €
Opération : Bozas - 437	-12 074,71 €	0,00 €	-12 074,71 €
Opération : Cheminas - 438	-10 315,38 €	0,00 €	-10 315,38 €
Opération : Larnage - 440	-7 488,59 €	0,00 €	-7 488,59 €
Opération : Lemps - 441	-33 436,55 €	16 321,00 €	-17 115,55 €
Opération : Margès - 442	-25 950,14 €	0,00 €	-25 950,14 €
Opération : Serves-sur-Rhône - 503	-4 061,87 €	0,00 €	-4 061,87 €
Opération : Tain Ass Travaux divers - 506	-234 562,33 €	50 161,47 €	-184 400,86 €
Opération : Tain STEP - 510	-15 376,60 €	11 401,00 €	-3 975,60 €
Opération : Mauves - 511	-15 981,00 €	-21 700,00 €	-37 681,00 €
Total opérations réelles	-865 057,30 €	-107 535,56 €	-972 592,86 €

Unité « AEP & assainissement »

	AEP	Assainissement	Présentation consolidée
Dépenses d'investissement	760 316,04 €	2 172 856,66 €	2 933 172,70 €
Recettes d'investissement	579 818,18 €	1 761 975,00 €	2 341 793,18 €
Résultat exercice 2025	-180 497,86 €	-410 881,66 €	-591 379,52 €
Résultat N-1	-390 276,35 €	436 068,69 €	45 792,34 €
Solde des restes à réaliser	-34 105,71 €	-107 535,56 €	-141 641,27 €
Résultat comptable au 31/12/2025	-604 879,92 €	-82 348,53 €	-687 228,45 €

Unité « AEP & assainissement »

	AEP	Assainissement	Présentation consolidée
Dépenses de fonctionnement	2 214 141,93 €	4 305 328,79 €	6 519 470,72 €
Recettes de fonctionnement	2 542 480,90 €	4 127 394,78 €	6 669 875,68 €
Résultat exercice 2025	328 338,97 €	-177 934,01 €	150 404,96 €
Résultat N-1	725 301,76 €	1 297 887,60 €	2 023 189,36 €
Résultat comptable au 31/12/2025	1 053 640,73 €	1 119 953,59 €	2 173 594,32 €
Dépenses d'investissement	760 316,04 €	2 172 856,66 €	2 933 172,70 €
Recettes d'investissement	579 818,18 €	1 761 975,00 €	2 341 793,18 €
Résultat exercice 2025	-180 497,86 €	-410 881,66 €	-591 379,52 €
Résultat N-1	-390 276,35 €	436 068,69 €	45 792,34 €
Solde des restes à réaliser	-34 105,71 €	-107 535,56 €	-141 641,27 €
Résultat comptable au 31/12/2025	-604 879,92 €	-82 348,53 €	-687 228,45 €
Résultat comptable toutes sections confondues au 31/12/2025	448 760,81 €	1 037 605,06 €	1 486 365,87 €

Nombre CC Présents : 55 - Nombre CC Votant : 57

2026-134 - Comptes de gestion 2025

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le vote des comptes administratifs doit être précédé du vote des Comptes de gestion 2025 ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 d'ARCHE Agglo et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir constaté que les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2025, sont conformes à ceux des comptes de gestion. Ces résultats sont les suivants :

	Budget général	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	45 768 182,91 €	9 439 859,01 €
Recettes	50 133 982,86 €	13 171 702,50 €
Résultats de l'exercice 2025	4 365 799,95 €	3 731 843,49 €
Résultat N-1	3 530 226,97 €	-6 337 388,82 €
Résultat de clôture	7 896 026,92 €	-2 605 545,33 €

	BA Développement économique	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	836 992,04 €	3 634 208,45 €
Recettes	1 711 021,97 €	2 808 227,62 €
Résultats de l'exercice 2025	874 029,93 €	-825 980,83 €
Résultat N-1	4 229,37 €	-309 238,42 €
Résultat de clôture	878 259,30 €	-1 135 219,25 €

	BA Linaë	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	965 281,51 €	498 905,54 €
Recettes	1 443 121,15 €	432 117,01 €
Résultats de l'exercice 2025	477 839,64 €	-66 788,53 €
Résultat N-1	0,00 €	-387 760,01 €
Résultat de clôture	477 839,64 €	-454 548,54 €

	BA Domaine de Champos	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	353 089,04 €	10 385,54 €
Recettes	393 419,18 €	16 556,95 €
Résultats de l'exercice 2025	40 330,14 €	6 171,41 €
Résultat N-1	46 330,77 €	3 802,45 €
Résultat de clôture	86 660,91 €	9 973,86 €

	BA Transport	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 382 637,49 €	236 628,97 €
Recettes	5 021 818,88 €	200 451,84 €
Résultats de l'exercice 2025	639 181,39 €	-36 177,13 €
Résultat N-1	485 560,78 €	272 684,00 €
Résultat de clôture	1 124 742,17 €	236 506,87 €

	BA Zones d'activités	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 892 786,26 €	4 162 593,32 €
Recettes	4 892 786,26 €	3 395 537,87 €
Résultats de l'exercice 2025	0,00 €	-767 055,45 €
Résultat N-1	0,00 €	-548 108,67 €
Résultat de clôture	0,00 €	-1 315 164,12 €

	BA Eau Potable	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 214 141,93 €	760 316,04 €
Recettes	2 542 480,90 €	579 818,18 €
Résultats de l'exercice 2025	328 338,97 €	-180 497,86 €
Résultat N-1	725 301,76 €	-390 276,35 €
Résultat de clôture	1 053 640,73 €	-570 774,21 €

	BA Assainissement	
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 305 328,79 €	2 172 856,66 €
Recettes	4 127 394,78 €	1 761 975,00 €
Résultats de l'exercice 2025	-177 934,01 €	-410 881,66 €
Résultat N-1	1 297 887,60 €	436 068,69 €
Résultat de clôture	1 119 953,59 €	25 187,03 €

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 par ARCHE Agglo ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil d'Agglomération : UNA

- **DE DECLARER** que les comptes de gestion d'ARCHE Agglo : général, Développement économique, Espace aquatique Linaë, Domaine du Lac de Champos, Transport, Zones d'activités, Eau potable, Assainissement, dressés pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve.

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Nombre CC Présents : 54 - Nombre CC Votant : 56

2026-135 - Comptes administratifs 2025 – Budget principal

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif 2025 des différents budgets de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEPOT	RECETTES OU EXCEDENT			DEPENSES OU DEPOT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEPOT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 530 226,97 €			6 337 388,82 €		6 337 388,82 €	63 305 685,36 €
Opérations de l'exercice	45 768 182,91 €	50 133 982,86 €			9 438 838,01 €	13 171 702,50 €	35 208 041,92 €	63 305 685,36 €
ch 011 charges à caractère général	9 222 556,71 €		ch 10 Dotations, fonds divers et réserves			7 599 457,39 €	9 222 556,71 €	7 599 457,39 €
ch 012 charges de personnel	14 489 293,54 €		ch 13 Subventions d'investissement reçues			973 627,49 €	14 489 293,54 €	973 627,49 €
ch 014 atténuations de produits	11 500 471,91 €		ch 16 Emprunts et dettes assimilées	1 019 068,52 €		2 702 640,00 €	2 319 742,43 €	2 702 640,00 €
ch 016 charges financières	436 575,51 €		ch 204 Subventions d'équipement versées	1 011 813,20 €			3 427 758,71 €	0,00 €
ch 018 autres charges de gestion courante	8 779 288,22 €						8 778 288,22 €	0,00 €
ch 017 charges exceptionnelles	4 218,41 €		ch 20 immobilisations incorporelles	594 370,53 €			598 588,94 €	0,00 €
ch 018 opérations réglementaires	5 006,57 €		ch 21 immobilisations corporelles	1 430 758,20 €			1 435 834,83 €	0,00 €
ch 022 dépenses imprévues			ch 23 immobilisations en cours	2 868 392,17 €			2 868 392,17 €	0,00 €
ch 023irement section d'investissement							0,00 €	0,00 €
ch 042 opérations d'ordre de transfert entre sections	1 541 510,04 €	161 473,40 €	ch 4521 Travaux pour compte de tiers	334 612,89 €			1 876 122,97 €	161 473,40 €
ch 040 opérations d'ordre à l'intérieur de la section			ch 4582 Travaux pour compte de tiers			354 457,58 €	0,00 €	354 457,58 €
ch 013 atténuations de charges		155 736,15 €	ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 473,40 €	1 541 510,04 €			1 614 734,40 €
ch 71 produits des services		6 104 034,50 €	ch 041 Opérations postérieures				0,00 €	6 104 034,50 €
ch 716231 impôts et taxes		15 215 930,14 €					0,00 €	15 215 930,14 €
ch 74 dotations, sub participations		7 945 152,60 €					0,00 €	7 945 152,60 €
ch 75 autres produits de gestion		334 115,82 €					0,00 €	334 115,82 €
ch 76 produits financiers		27,08 €					0,00 €	27,08 €
ch 77 produits exceptionnels		17 473,00 €					0,00 €	17 473,00 €
Total	45 768 182,91 €	50 664 209,83 €			15 777 247,88 €	13 171 702,50 €	61 546 480,74 €	66 835 912,33 €
Résultat de clôture		7 896 026,92 €			2 605 546,38 €			5 290 481,30 €
Restes à réaliser					1 739 346,87 €	1 868 834,20 €	1 739 346,87 €	1 868 834,20 €
TOTAUX CLAUDES (Total + RAR)	45 768 182,91 €	50 664 209,83 €			17 536 591,70 €	15 020 536,70 €	63 304 774,61 €	68 684 746,53 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		7 896 026,92 €			2 536 057,00 €			5 379 980,92 €

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2025 du Budget principal ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-136 – Affectation des résultats du Budget principal

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget principal 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		3 530 226,97 €	6 337 388,82 €		2 807 161,85 €	
Opérations de l'exercice	45 768 182,91 €	50 133 982,86 €	9 439 859,01 €	13 171 702,50 €	55 208 041,92 €	63 305 685,36 €
Totaux	45 768 182,91 €	53 664 209,83 €	15 777 247,83 €	13 171 702,50 €	58 015 203,77 €	63 305 685,36 €
Résultat de clôture	0,00 €	7 896 026,92 €	2 605 545,33 €	0,00 €	0,00 €	5 290 481,59 €
		Besoin de financement	2 605 545,33 €			
		Excédent de financement	0,00 €			
		Restes à réaliser	1 759 345,87 €	1 848 834,20 €		
		Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €			
		Excédent de financement des restes à réaliser	89 488,33 €			
		Besoin total de financement	2 516 057,00 €			
		Excédent Total de financement	0,00 €			
		Excédent de Fonctionnement capitalisé	2 516 057,00 €			
		Excédent de Fonctionnement reporté	5 379 969,92 €			

Considérant l'approbation du compte administratif 2025 du Budget principal ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les affectations telles que présentées ci-dessus.

2026-137 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Développement économique

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Développement Economique 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 229,37 €				0,00 €
Opérations de l'exercice	836 992,04 €	1 711 021,97 €	3 634 208,45 €	2 808 227,62 €	4 471 200,49 €	4 519 249,59 €
ch 011 charges à caractère général	344 585,69 €		ch 20 immobilisations incorporelles	5 670,00 €	250 256,69 €	0,00 €
ch 012 charges de personnel	68 750,00 €		ch 204 Subventions d'équipement versées	182 562,00 €	57 261,05 €	57 261,05 €
ch 014 atténuation de produits			ch 21 immobilisations corporelles	1 138 899,69 €	1 138 899,69 €	0,00 €
ch 66 charges financières	89 570,78 €		ch 23 immobilisations en cours	18 149,23 €	825 000,00 €	825 000,00 €
ch 65 autres charges de gestion courante	132 784,42 €		ch 27 Autres immobilisations financières	1 268 454,79 €	1 401 239,21 €	0,00 €
ch 67 charges exceptionnelles	95,29 €		ch 16 Emprunts et dettes assimilées	251 908,06 €	252 003,35 €	0,00 €
ch 68 provisions complémentaires			ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	56 057,00 €	301 204,86 €	301 204,86 €
ch 042 opérations d'ordre de transfert entre section	301 204,86 €	-56 057,00 €	ch 10 Dotations, fonds divers et réserves	607 508,48 €	301 204,86 €	643 565,48 €
ch 70 produits des services		225 959,40 €	ch 13 Subventions d'investissement reçues		545 254,24 €	771 213,64 €
ch 731 impôts et taxes			ch 45B(2) Opération pour compte de tiers	711 507,68 €	471 998,99 €	471 998,99 €
ch 74 dotations, subv. participations		82 018,00 €	ch 041 Opérations patrimoniales		0,00 €	82 018,00 €
ch 75 autres produits de gestion		1 346 987,57 €			0,00 €	1 346 987,57 €
ch 76 produits financiers					0,00 €	0,00 €
ch 77 produits exceptionnels					0,00 €	0,00 €
Totaux	836 992,04 €	1 711 251,34 €	3 943 446,87 €	2 808 227,62 €	4 780 438,91 €	4 519 249,59 €
Résultat de clôture		878 259,30 €	1 135 219,25 €			878 259,30 €
Restes à réaliser			198 975,05 €	447 935,00 €	198 975,05 €	447 935,00 €
TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	836 992,04 €	1 711 251,34 €	4 134 421,92 €	3 256 162,62 €	4 971 413,96 €	4 971 413,96 €
RESULTATS DEFINITIFS		878 259,30 €				0,00 €

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2025 du Budget annexe Développement économique ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-138 – Affectation des résultats du Budget annexe Développement économique

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget Développement économique 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Développement économique

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		4 229,37 €	309 238,42 €		305 009,05 €	
Opérations de l'exercice	836 992,04 €	1 711 021,97 €	3 634 208,45 €	2 808 227,62 €	4 471 200,49 €	4 519 249,59 €
Totaux	836 992,04 €	1 715 251,34 €	3 943 446,87 €	2 808 227,62 €	4 776 209,54 €	4 519 249,59 €
Résultat de clôture	0,00 €	878 259,30 €	1 135 219,25 €	0,00 €	256 959,95 €	0,00 €
			Besoin de financement	1 135 219,25 €		
			Excédent de financement	0,00 €		
			Restes à réaliser	190 975,05 €	447 935,00 €	
			Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €		
			Excédent de financement des restes à réaliser	256 959,95 €		
			Besoin total de financement	878 259,30 €		
			Excédent Total de financement	0,00 €		
			Excédent de Fonctionnement capitalisé	878 259,30 €		
			Excédent de Fonctionnement reporté	0,00 €		

Considérant l'approbation du compte administratif 2025 du Budget annexe développement économique ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les affectations telles que présentées ci-dessus.

2026-139 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Espace aquatique Linaë

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe espace aquatique Linaë 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			387 760,01 €		387 760,01 €	
Opérateurs de l'exercice	965 281,51 €	1 443 121,15 €	498 905,54 €	432 117,01 €	1 464 187,05 €	1 875 238,16 €
ch 011 Charges à caractère général	231 856,52 €		385 634,42 €		617 290,94 €	0,00 €
ch 012 Charges de personnel			105 404,12 €		105 404,12 €	0,00 €
ch 06 Charges financières	87 491,98 €				87 491,98 €	0,00 €
ch 65 Autres charges de gestion courante	640 652,01 €			426 636,01 €	640 652,01 €	426 636,01 €
ch 67 Charges exceptionnelles					0,00 €	0,00 €
ch 042 Opération d'ordre de transfert entre section produits des services	5 481,00 €	7 867,00 €			13 348,00 €	13 348,00 €
ch 70 dotations sub. participations		22 105,10 €			22 105,10 €	22 105,10 €
ch 74 autres produits de gestion		25 446,94 €			25 446,94 €	25 446,94 €
ch 75		1 387 702,11 €			1 387 702,11 €	1 387 702,11 €
Totaux	965 281,51 €	1 443 121,15 €	886 665,55 €	432 117,01 €	1 851 947,06 €	1 875 238,16 €
Résultat de clôture		477 839,64 €	454 548,54 €		23 291,10 €	0,00 €
Restes à réaliser			23 291,10 €		23 291,10 €	0,00 €
TOTALS CUMULES (Totaux + RAR)	965 281,51 €	1 443 121,15 €	909 956,65 €	432 117,01 €	1 875 238,16 €	1 875 238,16 €
RESULTATS DEFINITIFS		477 839,64 €	477 839,64 €			

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2025 du Budget annexe Espace aquatique Linaë ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-140 – Affectation des résultats du Budget annexe Espace aquatique Linaë

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget annexe espace aquatique Linaë 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe espace aquatique Linaé

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			387 760,01 €		387 760,01 €	
Opérations de l'exercice	965 281,51 €	1 443 121,15 €	498 905,54 €	432 117,01 €	1 464 187,05 €	1 875 238,16 €
Totaux	965 281,51 €	1 443 121,15 €	886 665,55 €	432 117,01 €	1 851 947,06 €	1 875 238,16 €
Résultat de clôture	0,00 €	477 839,64 €	454 548,54 €	0,00 €	0,00 €	23 291,10 €
		Besoin de financement	454 548,54 €			
		Excédent de financement	0,00 €			
		Restes à réaliser	23 291,10 €	0,00 €		
		Besoin de financement des restes à réaliser	23 291,10 €			
		Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €			
		Besoin total de financement	477 839,64 €			
		Excédent Total de financement	0,00 €			
		Excédent de Fonctionnement capitalisé	477 839,64 €			
		Excédent de Fonctionnement reporté	0,00 €			

Considérant l'approbation du compte administratif 2025 du Budget annexe Espace aquatique Linaé ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les affectations telles que présentées ci-dessus.

2026-141 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Transport

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Transport 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT			DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		485 560,78 €					0,00 €	758 244,78 €
Opérations de l'exercice	4 382 637,49 €	5 021 818,88 €			236 628,97 €	200 451,84 €	4 619 266,46 €	5 222 270,72 €
ch 011 Charges à caractère général	3 994 653,27 €		ch 20 Immobilisations incorporelles	103 478,85 €			4 098 132,12 €	0,00 €
ch 012 Charges de personnel	255 111,47 €		ch 21 Immobilisations corporelles	75 763,42 €			330 874,89 €	0,00 €
ch 014 Reversement d'impôts			ch 23 Immobilisations en cours	34 629,70 €			34 629,70 €	0,00 €
ch 65 Autres charges de gestion courante	28 522,50 €		ch 10 Dotations, fonds divers et réserves		44 665,87 €		28 522,50 €	44 665,87 €
ch 67 Charges exceptionnelles	23 25 €		ch 13 Subventions d'équipement		51 458,97 €		23 25 €	51 458,97 €
ch 68 Provisions							0,00 €	0,00 €
ch 042 Opérations d'ordre entre sections	104 327,00 €	22 757,00 €					104 327,00 €	22 757,00 €
ch 70 Produits des services		98 366,50 €	ch 040 Opérations d'ordre entre sections	22 757,00 €	104 327,00 €		22 757,00 €	202 693,50 €
ch 73 Impôts et taxes		2 293 277,92 €					0,00 €	2 293 277,92 €
ch 74 Subvention d'exploitation		2 607 267,48 €					0,00 €	2 607 267,48 €
ch 77 Produits exceptionnels		150,00 €					0,00 €	150,00 €
Totaux	4 382 637,49 €	5 507 379,66 €			236 628,97 €	473 135,84 €	4 619 266,46 €	5 980 515,50 €
Résultat de clôture		1 124 742,17 €				236 506,87 €		1 361 249,04 €
Restes à réaliser					60 399,99 €	0,00 €	60 399,99 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	4 382 637,49 €	5 507 379,66 €			297 028,96 €	473 135,84 €	4 679 666,45 €	5 980 515,50 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 124 742,17 €				176 106,88 €		1 300 849,05 €

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2025 du Budget annexe Transport ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-142 – Affectation des résultats du Budget annexe Transport

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 éterninant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget annexe Transport 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Transports

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		485 560,78 €		272 684,00 €		758 244,78 €
Opérations de l'exercice	4 382 637,49 €	5 021 818,88 €	236 628,97 €	200 451,84 €	4 619 266,46 €	5 222 270,72 €
Totaux	4 382 637,49 €	5 507 379,66 €	236 628,97 €	473 135,84 €	4 619 266,46 €	5 980 515,50 €
Résultat de clôture	0,00 €	1 124 742,17 €	0,00 €	236 506,87 €	0,00 €	1 361 249,04 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	236 506,87 €
Restes à réaliser	60 399,99 €
Besoin de financement des restes à réaliser	60 399,99 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €
Besoin total de financement	0,00 €
Excédent Total de financement	176 106,88 €
Excédent d'Investissement reporté	236 506,87 €
Excédent de Fonctionnement reporté	1 124 742,17 €

Considérant l'approbation du compte administratif 2025 du Budget annexe Transport ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les affectations telles que présentées ci-dessus.

2026-143 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Domaine du Lac de Champos

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Camping du Domaine du Lac de Champos 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		46 330,77 €		3 802,45 €	0,00 €	50 133,22 €
Opérations de l'exercice	333 009,04 €	353 439,10 €	10 305,54 €	16 556,95 €	363 474,58 €	400 976,13 €
ch 011 Charges à caractère général	176 572,87 €				176 572,87 €	0,00 €
ch 65 Autres charges de gestion courante	159 659,32 €		10 305,54 €		170 344,76 €	0,00 €
ch 042 Opérations entre transferts entre sections	16 556,95 €				16 556,95 €	0,00 €
ch 67 Charges exceptionnelles					0,00 €	0,00 €
ch 68 Provisions réglementaires				16 556,95 €	0,00 €	16 556,95 €
ch 70 produits des services		391 022,11 €			0,00 €	391 022,11 €
ch 75 autres produits de gestion		2 397,07 €			0,00 €	2 397,07 €
ch 77 produits exceptionnels					0,00 €	0,00 €
Totaux	333 009,04 €	439 740,95 €	10 305,54 €	20 399,40 €	363 474,58 €	400 109,35 €
Résultat de clôture		86 640,91 €		9 972,06 €		96 614,77 €
Restes à réaliser			26 157,34 €	0,00 €	26 157,34 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS (Totaux + RAR)	333 009,04 €	439 740,95 €	36 462,88 €	20 399,40 €	339 631,92 €	400 109,35 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		86 640,91 €	16 185,48 €			70 477,43 €

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2025 du Budget annexe camping du Domaine du Lac de Champos ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-144 – Affectation des résultats du Budget annexe Domaine du Lac de Champos

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget annexe Camping du Domaine du Lac de Champos 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Domaine de Champos

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		46 330,77 €		3 802,45 €		50 133,22 €
Opérations de l'exercice	353 089,04 €	393 419,18 €	10 385,54 €	16 556,95 €	363 474,58 €	409 976,13 €
Totaux	353 089,04 €	439 749,95 €	10 385,54 €	20 359,40 €	363 474,58 €	460 109,35 €
Résultat de clôture	0,00 €	86 660,91 €	0,00 €	9 973,86 €	0,00 €	96 634,77 €
	Besoin de financement		0,00 €			
	Excédent de financement		9 973,86 €			
	Restes à réaliser		26 157,34 €	0,00 €		
	Besoin de financement des restes à réaliser		26 157,34 €			
	Excédent de financement des restes à réaliser		0,00 €			
	Besoin total de financement		16 183,48 €			
	Excédent Total de financement		0,00 €			
	Excédent de Fonctionnement capitalisé		16 183,48 €			
	Excédent de Fonctionnement reporté		70 477,43 €			

Considérant l'approbation du compte administratif 2025 du Budget annexe Camping du Domaine du Lac de Champos ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les affectations telles que présentées ci-dessus.

2026-145 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Zones d'activités

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe Zones d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT		DEPENSES OU DEPOT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés				548 108,67 €		548 108,67 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	4 892 786,26 €	4 892 786,26 €	Opérations de l'exercice	4 162 593,32 €	3 395 537,87 €	9 055 379,50 €	8 288 324,13 €
ch 011 Charges à caractère général	488 960,61 €		ch 36 Emprunts et dettes assimilées	132 369,99 €		621 330,60 €	0,00 €
ch 65 Autres charges de gestion courante	458 918,40 €					458 918,40 €	0,00 €
ch 66 Charges financières	45 225,41 €					45 225,41 €	0,00 €
ch 67 Charges exceptionnelles						0,00 €	0,00 €
ch 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	3 395 537,87 €	4 030 223,33 €	ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	4 030 223,33 €	3 395 537,87 €	7 425 761,20 €	7 425 761,20 €
ch 043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	504 143,89 €	504 143,89 €				504 143,89 €	504 143,89 €
ch 70 Produits des services		334 400,00 €				0,00 €	334 400,00 €
ch 74 Dotations, subv. participations		23 959,04 €				0,00 €	23 959,04 €
ch 77 Produits exceptionnels						0,00 €	0,00 €
Total	4 892 786,26 €	4 892 786,26 €		4 790 701,99 €	3 395 537,87 €	9 603 488,25 €	8 288 324,13 €
Résultat de clôture		0,00 €		1 315 164,12 €		1 315 164,12 €	
Restes à réaliser							
TOTAUX CUMULES (Total + RAR)	4 892 786,26 €	4 892 786,26 €		4 790 701,99 €	3 395 537,87 €	9 603 488,25 €	8 288 324,13 €
RESULTATS DEFINITIFS		0,00 €		1 315 164,12 €		1 315 164,12 €	

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2025 du Budget annexe Zones d'activités ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-146 – Affectation des résultats du Budget annexe Zones d'activités

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget annexe Zones d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Zones d'Activités

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			548 108,67 €		548 108,67 €	
Opérations de l'exercice	4 892 786,26 €	4 892 786,26 €	4 162 593,32 €	3 395 537,87 €	9 056 379,58 €	8 288 324,13 €
Totaux	4 892 786,26 €	4 892 786,26 €	4 710 701,99 €	3 395 537,87 €	9 603 488,25 €	8 288 324,13 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	1 315 164,12 €	0,00 €	1 315 164,12 €	0,00 €
			Besoin de financement	1 315 164,12 €		
			Excédent de financement	0,00 €		
			Restes à réaliser			
			Besoin de financement des restes à réaliser	0,00 €		
			Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €		
			Besoin total de financement	1 315 164,12 €		
			Excédent Total de financement	0,00 €		
			Excédent de Fonctionnement capitalisé	0,00 €		
			Excédent de Fonctionnement reporté	0,00 €		
			Déficit d'Investissement reporté	1 315 164,12 €		

Considérant l'approbation du compte administratif 2025 du Budget annexe Zones d'activités ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les affectations telles que présentées ci-dessus.

2026-147 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Eau potable

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe eau potable 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENDEMBLE		
	DEPENSES OU DEBIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEBIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEBIT	RECETTES OU EXCEDENT	
Résultats reportés		725 201,76 €		390 276,35 €		725 201,76 €	
Opérations de l'exercice	2 214 141,93 €	2 542 480,90 €	760 316,04 €	579 816,10 €	2 974 457,97 €	3 122 299,08 €	
ch 011 Charges à caractère général	1 355 542,08 €		ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 819,08 €	251 492,99 €	1 416 301,16 €	251 492,99 €
ch 012 Charges de personnel	322 873,96 €		ch 10 Dotations, fonds divers et réserves		253 342,67 €	322 873,96 €	253 342,67 €
ch 014 Atténuations de produits	128 954,00 €					128 954,00 €	0,00 €
ch 042 Opération d'ordre de transfert entre sections	251 492,99 €	60 819,08 €	ch 16 Emprunts et dettes assimilés	253 003,31 €		304 496,30 €	60 819,08 €
ch 05 Autres charges de gestion courante	6 517,60 €		ch 20 Immobilisations incorporelles	39 432,90 €		45 950,78 €	0,00 €
ch 66 Charges financières	83 271,58 €		ch 21 Immobilisations corporelles	185 408,38 €		208 678,86 €	0,00 €
ch 67 Charges exceptionnelles	53 505,98 €		ch 23 Immobilisations en cours	216 609,29 €		270 115,27 €	0,00 €
ch 68 Dotations aux amortissements et provisions	11 983,54 €		ch 021 Virement de la section de fonctionnement			11 983,54 €	0,00 €
ch 70 Produits des services		2 469 812,64 €	ch 13 Subventions d'investissement reçues		69 939,52 €	0,00 €	2 539 752,16 €
ch 74 Dotations, subv. participations			ch 4581 (2) Opération compte de tiers	5 043,00 €	5 043,00 €	5 043,00 €	5 043,00 €
ch 75 Autres produits de gestion courante		11 800,98 €				0,00 €	11 800,98 €
ch 77 Produits exceptionnels		39,20 €				0,00 €	39,20 €
Totaux	2 214 141,93 €	2 542 480,90 €	1 150 592,39 €	579 816,10 €	2 974 457,97 €	3 847 600,84 €	
Résultat de clôture		1 053 640,73 €	570 774,21 €		570 774,21 €	1 053 640,73 €	
Restes à réaliser			225 136,11 €	191 030,40 €	225 136,11 €	191 030,40 €	
TOTAUX CUMULES (Totaux + RAR)	2 214 141,93 €	3 267 782,66 €	1 375 728,50 €	770 846,50 €	3 589 870,43 €	4 630 631,34 €	
RESULTATS DEFINITIFS		1 053 640,73 €	604 879,92 €			448 769,91 €	

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2025 du Budget annexe eau potable ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-148 – Affectation des résultats du Budget annexe Eau potable

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget annexe eau potable 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Eau potable

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		725 301,76 €	390 276,35 €			335 025,41 €
Opérations de l'exercice	2 214 141,93 €	2 542 480,90 €	760 316,04 €	579 818,18 €	2 974 457,97 €	3 122 299,08 €
Totaux	2 214 141,93 €	3 267 782,66 €	1 150 592,39 €	579 818,18 €	2 974 457,97 €	3 457 324,49 €
Résultat de clôture	0,00 €	1 053 640,73 €	570 774,21 €	0,00 €	0,00 €	482 866,52 €

Besoin de financement	570 774,21 €	
Excédent de financement	0,00 €	
Restes à réaliser	225 136,11 €	191 030,40 €
Besoin de financement des restes à réaliser	34 105,71 €	
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €	
Besoin total de financement	604 879,92 €	
Excédent Total de financement	0,00 €	
Excédent de Fonctionnement capitalisé	604 879,92 €	
Excédent de Fonctionnement reporté	448 760,81 €	

Considérant l'approbation du compte administratif 2025 du Budget annexe eau potable ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les affectations telles que présentées ci-dessus.

2026-149 - Comptes administratifs 2025 – Budget annexe Assainissement

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les documents communiqués aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la convocation et de la note de synthèse et la présentation par le Vice-président en charge des Finances du compte administratif du Budget annexe assainissement 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT			DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 287 887,60 €				486 048,00 €	0,00 €	1 733 954,29 €
Opérations de l'exercice	4 305 328,79 €	4 127 304,78 €			2 172 854,66 €	1 761 975,00 €	6 478 185,45 €	5 889 369,78 €
ch 011 Charges à caractère général	1 329 719,34 €		ch 040 Opérations d'ordre de transfert entre	572 387,83 €	1 616 012,41 €	1 902 107,17 €	1 616 012,41 €	
ch 012 Charges de personnel	955 013,71 €		ch 041 Opérations patrimoniales	16 897,43 €	16 897,43 €	971 911,14 €	16 897,43 €	
ch 014 Atténuations de produits	33 759,00 €					33 759,00 €	0,00 €	
ch 042 Opération d'ordre de transfert entre sect	1 616 012,41 €	572 387,83 €	ch 10 Dotations, fonds divers et réserves			1 616 012,41 €	572 387,83 €	
ch 05 Autres charges de gestion courante	102 396,64 €		ch 16 Emprunts et dettes assimilés	589 448,94 €		691 845,58 €	0,00 €	
ch 66 Charges financières	194 638,34 €		ch 13 Subvention		89 913,68 €	194 638,34 €	89 913,68 €	
ch 67 Charges exceptionnelles	61 803,91 €		ch 20 Immobilisations incorporelles	240 678,78 €	5 231,60 €	302 478,69 €	5 231,60 €	
ch 68 Dotations aux amortissements et provisions	11 985,42 €		ch 21 Immobilisations corporelles	255 115,26 €		267 100,68 €	0,00 €	
ch 70 Produits des services		3 503 258,54 €	ch 23 Immobilisations en cours	464 697,41 €	9 894,00 €	464 697,41 €	3 513 252,54 €	
ch 74 Dotations, subs, participations		48 930,85 €	ch 458 Opération pour compte de tiers	33 635,01 €	34 025,88 €	33 635,01 €	72 956,73 €	
ch 75 Autres produits de gestion courante		231,31 €				0,00 €	231,31 €	
ch 76 Produits financiers						0,00 €	0,00 €	
ch 77 Produits exceptionnels		2 486,25 €				0,00 €	2 486,25 €	
Totaux	4 305 328,79 €	5 425 282,38 €			2 172 854,66 €	2 198 043,69 €	6 478 185,45 €	7 623 326,07 €
Résultat de clôture		1 119 953,59 €				25 187,88 €		1 145 148,62 €
Restes à réaliser					325 041,30 €	217 585,54 €	325 041,30 €	217 585,54 €
TOTAUX CUMULÉS (Totaux - RAR)	4 305 328,79 €	5 425 282,38 €			2 497 897,76 €	2 415 548,23 €	6 803 226,55 €	7 840 831,61 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 119 953,59 €			82 348,53 €			1 037 605,06 €

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le Compte administratif 2025 du Budget annexe assainissement ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2026-150 – Affectation des résultats du Budget annexe Assainissement

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la présentation effectuée du compte administratif du Budget annexe assainissement 2025 de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo lequel peut se résumer ainsi :

Budget annexe Assainissement

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		1 297 887,60 €		436 068,69 €		1 733 956,29 €
Opérations de l'exercice	4 305 328,79 €	4 127 394,78 €	2 172 856,66 €	1 761 975,00 €	6 478 185,45 €	5 889 369,78 €
Totaux	4 305 328,79 €	5 425 282,38 €	2 172 856,66 €	2 198 043,69 €	6 478 185,45 €	7 623 326,07 €
Résultat de clôture	0,00 €	1 119 953,59 €	0,00 €	25 187,03 €	0,00 €	1 145 140,62 €

Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	25 187,03 €

Restes à réaliser	325 041,10 €	217 505,54 €
-------------------	--------------	--------------

Besoin de financement des restes à réaliser	107 535,56 €
Excédent de financement des restes à réaliser	0,00 €

Besoin total de financement	82 348,53 €
Excédent Total de financement	0,00 €

Excédent de Fonctionnement capitalisé	82 348,53 €
Excédent de Fonctionnement reporté	1 037 605,06 €

Considérant l'approbation du compte administratif 2025 du Budget annexe assainissement ;

Le Président ne prend pas part au vote, il quitte la salle.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** les affectations telles que présentées ci-dessus.

Le Président reprend la Présidence de la séance.

Présentation budgets primitifs 2026 - Rapporteur Jean-Louis BONNET

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Aux termes de ces articles, il revient aux EPCI-FP d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein, d'une part, et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Le document afférent a été mis à la disposition des élus communautaires en téléchargement.

Dans le respect des orientations définies dans le ROB, après avis du Conseil des Maires et du Bureau, et sur la base des documents mis à la disposition des élus communautaires en annexe à la note de synthèse, il a été proposé à l'assemblée délibérante de valider les budgets primitifs 2026 d'ARCHE Agglo (budget principal et budgets annexes).

Ces documents étaient consultables également dans les locaux d'ARCHE Agglo, 30 allée du Millésime à Mercuriol-Veunes.

- 1 - La présentation des budgets se fait par direction, lesquelles sont constituées de services, et met en évidence, pour chacune d'entre elles, le besoin en financement ou l'excédent de financement La consolidation de l'ensemble de ces données permet d'apprécier la CAF nette d'ARCHE Agglo tous budgets confondus
- 2 - Les propositions d'investissement sont appréciées au regard de cette CAF nette
- 3 - Vote de la fiscalité, des AP/CP et des budgets primitifs par chapitre tant en exploitation qu'en investissement
- 4 - Présentation et vote du budget assainissement
- 5 - Présentation et vote du budget AEP

1 - Budget 2026, détermination de la CAF brute Par budget

	Budget total 2025			CA 2025			BP 2026		
	Dépenses	Recettes	Resultat	Dépenses	Recettes	Resultat	Dépenses	Recettes	Resultat
Budget principal	42 755 056,79 €	47 650 112,00 €	4 895 055,21 €	41 577 135,95 €	49 812 724,24 €	8 235 588,29 €	44 198 036,84 €	49 270 282,83 €	5 072 245,99 €
BA dév éco	676 053,00 €	397 132,00 €	-278 921,00 €	535 787,18 €	393 130,16 €	-142 657,02 €	505 079,00 €	388 062,00 €	-117 017,00 €
BA camping DLC	196 622,00 €	364 774,00 €	168 152,00 €	176 746,87 €	393 419,18 €	216 672,31 €	187 668,57 €	415 150,57 €	227 482,00 €
BA Liné	1 063 589,00 €	41 800,00 €	-1 021 789,00 €	959 800,51 €	47 552,04 €	-912 248,47 €	901 150,64 €	43 160,64 €	-857 990,00 €
BA transport	4 531 263,00 €	4 775 144,00 €	243 881,00 €	4 278 310,49 €	4 999 061,88 €	720 751,39 €	5 007 996,83 €	5 128 000,83 €	120 004,00 €
	€ 467 527,00	5 578 852,00	808 411,00	€ 688 671,00					
CAF brute	49 222 583,79 €	53 228 962,00 €	4 005 378,21 €	47 527 781,00 €	55 645 887,50 €	8 118 106,50 €	50 799 931,88 €	55 244 656,87 €	4 444 724,99 €

Budget général 2026 Section d'exploitation – CAF brute

	Budget total 2025			CA 2025			BP 2026		
	Dépenses	Recettes	Resultat	Dépenses	Recettes	Resultat	Dépenses	Recettes	Resultat
Développement territorial	3 827 593,43 €	1 190 464,00 €	-2 637 127,43 €	3 428 158,63 €	1 053 595,33 €	-2 374 563,30 €	3 923 920,00 €	1 519 913,00 €	-2 404 007,00 €
Communication	343 840,75 €	0,00 €	-343 840,75 €	327 937,22 €	2 946,48 €	-324 990,74 €	355 696,00 €	0,00 €	-355 696,00 €
Dechets	8 088 593,39 €	8 500 296,00 €	411 702,61 €	7 975 029,38 €	6 570 201,79 €	-1 404 827,59 €	8 277 673,00 €	8 758 000,00 €	480 327,00 €
GEMAPI	1 023 022,66 €	335 145,00 €	-687 877,66 €	952 242,00 €	292 237,63 €	-660 004,37 €	987 004,00 €	368 095,00 €	-618 909,00 €
Environnement	1 058 895,48 €	2 032 300,00 €	973 404,52 €	976 566,68 €	2 280 718,94 €	1 304 152,26 €	1 367 334,00 €	2 164 381,40 €	797 047,40 €
GEPU	269 287,28 €	0,00 €	-269 287,28 €	212 865,40 €	0,00 €	-212 865,40 €	225 993,00 €	0,00 €	-225 993,00 €
Agences postales	51 018,87 €	50 400,00 €	-618,87 €	51 797,25 €	50 679,72 €	-1 117,53 €	52 933,00 €	50 400,00 €	-2 533,00 €
Service à la population	4 151 190,91 €	981 896,00 €	-3 169 294,91 €	3 854 247,64 €	1 076 001,05 €	-2 778 246,59 €	4 640 361,19 €	1 009 200,00 €	-3 631 161,19 €
Petite enfance	5 801 711,85 €	3 225 368,00 €	-2 576 343,85 €	5 672 307,81 €	3 383 804,89 €	-2 288 502,92 €	5 867 716,00 €	3 947 765,00 €	-1 919 951,00 €
Technique	1 739 964,16 €	434 758,00 €	-1 305 206,16 €	1 686 125,50 €	448 175,92 €	-1 237 949,58 €	2 130 604,00 €	606 814,00 €	-1 523 790,00 €
Fonction support	2 973 559,07 €	425 725,00 €	-2 547 834,07 €	3 011 757,18 €	241 554,36 €	-2 770 202,82 €	3 123 976,00 €	479 440,00 €	-2 644 536,00 €
Non ventilable	11 808 450,00 €	28 816 745,00 €	17 008 295,00 €	11 806 425,98 €	30 792 447,06 €	18 986 021,08 €	11 391 246,65 €	29 112 695,43 €	17 721 448,78 €
MS transférable BA	324 439,00 €	322 749,00 €	-1 690,00 €	324 349,80 €	323 861,47 €	-488,33 €	345 489,00 €	345 489,00 €	0,00 €
MS transférable AEP-Ass	1 293 451,94 €	1 334 266,00 €	40 814,06 €	1 297 325,37 €	1 296 499,60 €	-825,77 €	1 508 089,00 €	1 508 089,00 €	0,00 €
Budget principal	42 755 056,79 €	47 650 112,00 €	4 895 055,21 €	41 577 135,95 €	49 812 724,24 €	8 235 588,29 €	44 198 036,84 €	49 270 282,83 €	5 072 245,99 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Direction du développement territorial
Lydie Roudier

Principaux postes

Dépenses

- Domaine de Champos (partie loisirs) : 395 241 €
- Politique amélioration habitat (PLH & PIG/OPAH/RU) : 469 426 €
- Aire d'accueil des gens du voyage : 93 028 €
- AMI Leader : 256 012 €
- Etude gisement foncier EPORA : 33 570 €
- Développement local / conseil local de développement : 175 672 €
- SCoT Grand Rovaltain : 74 000 €
- SM ADN : 82 500 €
- Service ADS : 250 518 €
- Economie : 682 400 € dont 197 870 € de subvention aux structures d'accompagnement à la création d'entreprise et/ou au retour vers l'emploi
- Subvention SPL : 790 000 €
- Tourisme : 266 564 €
- Viahrona, sentiers, liaisons douces : 238 236 €

Recettes

- Domaine de Champos (partie loisirs) : 168 000 €
- Financement ADS : 155 000 €
- Recette aire d'accueil des gens du voyage : 32 500 €
- Sub politique logement : 229 227 €
- Sub Leader : 448 582 €
- Taxe de séjour : 400 000 €
- Subvention ANCT : 55 000 €

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	847 757,00 €	597 129,50 €	786 093,00 €
012 charges salariales	1 712 315,43 €	1 647 259,31 €	1 819 810,00 €
014 reversement d'impôts	37 000,00 €	36 948,47 €	40 000,00 €
65 autres charges de gestion	1 229 919,00 €	1 146 233,95 €	1 277 317,00 €
67 charges exceptionnelles	600,00 €	587,40 €	700,00 €
Total dépenses	3 827 591,43 €	3 428 158,63 €	3 923 920,00 €
13 atténuation de charges	0,00 €	22 064,47 €	0,00 €
70 produits des services	362 000,00 €	374 774,75 €	387 112,00 €
73 impôts et taxes	400 000,00 €	372 849,19 €	400 000,00 €
74 dotations, sub, participations	428 464,00 €	282 584,10 €	732 801,00 €
75 autres produits de gestion	0,00 €	1 322,82 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	1 190 464,00 €	1 053 595,33 €	1 519 913,00 €
Besoin en financement	2 637 127,43 €	2 374 563,30 €	2 404 007,00 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction de la communication

Principaux postes

Dépenses :

- Masse salariale : 244 245 €
- Vidéo et reportage photos : 10 000 €
- Web et informatique : 10 605 €
- Frais d'impression : 30 000 €
- Evénementiel : 12 500 €
- Frais de distribution : 16 000 €

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	103 833,00 €	85 413,48 €	105 913,00 €
012 charges salariales	240 007,75 €	242 403,74 €	244 245,00 €
65 autres charges de gestion	0,00 €	120,00 €	5 540,00 €
67 charges exceptionnelles			0,00 €
Total dépenses	343 840,75 €	327 937,22 €	355 698,00 €
013 atténuation de charges		2 946,48 €	0,00 €
77 produits exceptionnels			0,00 €
Total recettes	0,00 €	2 946,48 €	0,00 €
Besoin en financement	343 840,75 €	324 990,74 €	355 698,00 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Direction "déchets"

Edeline Crozier

Principaux postes

Dépenses

- Collecte Omr (Véolia) : 622 000 €
- Collecte Omr (SIRCTOM) : 1 697 158 €
- Collecte sélective : 470 000 €
- Collecte sélective SIRCTOM : 373 950 €
- SYTRAD : 2 079 700 €
- Lavage & entretien CSE et colonnes aériennes : 108 500 €
- Traitement & transports matériaux déchèterie : 1 272 979 €
- Fonctionnement déchèterie : 72 626 €
- Accès déchèterie Sarraz : 154 503 €
- Déchèterie SIRCTOM & coordination : 805 430 €
- Masse salariale : 531 052 €

Recettes

- Redevance spéciale : 78 000 €
- Accès pro déchèterie : 25 000 €
- Péréquation coût de transport : 35 000 €
- Valorisation matériaux : 626 100 €
- TEOM : 7 927 000 €

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	5 438 087,00 €	5 359 341,67 €	5 646 953,00 €
012 charges salariales	627 430,39 €	608 886,63 €	531 052,00 €
65 autres charges de gestion	2 020 700,00 €	2 004 425,08 €	2 090 168,00 €
67 charges exceptionnelles	2 376,00 €	2 376,00 €	1 500,00 €
Total dépenses	8 088 593,39 €	7 975 029,38 €	8 277 673,00 €
13 atténuation de charges	0,00 €	15 543,84 €	0,00 €
70 produits des services	185 500,00 €	193 245,75 €	170 900,00 €
73 impôts et taxes	7 692 010,00 €	7 771 779,00 €	7 927 000,00 €
74 dotations, sub, participations	622 786,00 €	588 995,30 €	660 100,00 €
75 autres produits de gestion	0,00 €	637,90 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	8 500 296,00 €	8 570 201,79 €	8 758 000,00 €
Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement	411 702,61 €	595 172,41 €	480 327,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Equipe rivière : 457 043 €
- Campagnes pédagogiques : 215 860 €
- SIABH/ Ay Ozon /Chalon-Savasse/EPTB/SAGE /SM BV Doux : 601 613 €
- PAPI : 314 101 €
- Espaces naturels et sensibles : 220 340 €
- Plan climat : 132 975 €
- Plan alimentaire territorial : 82 567 €
- Agriculture : 108 965 €
- GEPU : 225 993 €

Recettes :

- Taxe GEMAPI : 1 973 000 €
- Sub équipe rivière : 151 159 €
- Sub campagnes pédagogiques : 95 936 €
- Sub PAPI : 121 000 €
- Sub plan alimentaire territorial : 36 591 €
- Sub espaces naturels et sensibles : 108 829 €
- Sub « agriculture » : 22 500 €
- Sub plan climat : 23 460 €

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction de l'environnement

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	755 357,00 €	582 049,23 €	781 768,00 €
012 charges salariales	848 189,42 €	839 234,46 €	1 021 064,00 €
014 reversement d'impôts	12 486,00 €	1 542,00 €	0,00 €
65 autres charges de gestion	735 083,00 €	718 748,39 €	777 399,00 €
67 charges exceptionnelles	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Total dépenses	2 351 195,42 €	2 141 674,08 €	2 580 331,00 €
13 atténuation de charges	0,00 €	15 054,22 €	0,00 €
70 produits des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73 impôts et taxes	1 911 000,00 €	2 028 420,00 €	1 973 000,00 €
74 dotations, sub, participations	456 161,00 €	529 101,35 €	559 476,40 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	2 367 445,00 €	2 572 956,57 €	2 532 476,40 €
Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	47 854,60 €
Excedent de financement	16 249,58 €	431 282,49 €	0,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "agences postales"

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	500,00 €	1 773,69 €	500,00 €
012 charges salariales	50 518,87 €	49 943,56 €	52 325,00 €
65 autres charges de gestion	0,00 €	80,00 €	108,00 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	51 018,87 €	51 797,25 €	52 933,00 €
13 atténuation de charges	0,00 €	991,92 €	0,00 €
70 produits des services	0,00 €	0,00 €	0,00 €
73 impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 dotations, sub, participations	50 400,00 €	49 687,80 €	50 400,00 €
75 autres produits de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	50 400,00 €	50 679,72 €	50 400,00 €
Besoin en financement	618,87 €	1 117,53 €	2 533,00 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- ALSH : 926 801 €
- Actions sociales (entraides & abris, et fonctionnement des espaces de vie sociale) : 309 000 €
- PAPH : 280 711 €
- Jeunesse : 541 227 €
- Culture (lecture publique, politique culturelle, école de musique) : 1 975 362 €
- Accueil événements sportifs : 55 500 €
- Centre multimédia : 91 605 €
- France Service : 75 298 €
- Coordination : 273 345 €

Recettes :

- CAF/MSA : 131 500 €
- Usagers/familles : 241 000 €
- CD 26/07 : 466 400 €
- DRAC : 46 000 €
- Région : 17 000 €
- Communes : 69 500 €

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - montant TTC

Direction "services à la population"

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	616 584,00 €	495 380,93 €	747 085,00 €
012 charges salariales	1 935 188,91 €	1 929 446,32 €	2 315 537,00 €
65 autres charges de gestion	1 599 418,00 €	1 429 420,39 €	1 577 739,19 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	4 151 190,91 €	3 854 247,64 €	4 640 361,19 €
13 atténuation de charges	0,00 €	1 298,20 €	0,00 €
70 produits des services	239 500,00 €	307 690,03 €	296 300,00 €
73 impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74 dotations, sub, participations	742 396,00 €	728 923,67 €	709 900,00 €
75 autres produits de gestion	0,00 €	38 089,15 €	3 000,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	981 896,00 €	1 076 001,05 €	1 009 200,00 €
Besoin en financement	3 169 294,91 €	2 778 246,59 €	3 631 161,19 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Crèche : 5 273 267 €
- RPE : 335 358 €
- Parentalité : 93 642 €
- Coordination : 165 449 €

Recettes :

- CAF/MSA, prestation de service & bonus territoire : 2 672 765 €
- Famille : 675 000 €

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction de la petite enfance

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	701 034,00 €	644 598,15 €	678 011,00 €
012 charges salariales	4 914 166,85 €	4 842 139,64 €	4 996 538,00 €
65 autres charges de gestion	186 511,00 €	185 423,11 €	193 167,00 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	147,01 €	0,00 €
Total dépenses	5 801 711,85 €	5 672 307,91 €	5 867 716,00 €
13 atténuation de charges	0,00 €	66 080,67 €	0,00 €
70 produits des services	3 209 668,00 €	3 308 517,60 €	3 332 665,00 €
74 dotations, sub, participations	15 700,00 €	8 705,68 €	15 100,00 €
75 autres produits de gestion	0,00 €	500,94 €	0,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	3 225 368,00 €	3 383 804,89 €	3 347 765,00 €
Besoin en financement	2 576 343,85 €	2 288 503,02 €	2 519 951,00 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Entretien bâtiment : 965 531 €
- Service technique : 983 485 €
- Service technique mutualisé : 109 681 €

Recettes :

- Loyers & remb de charges : 521 814 €
- Service technique mutualisé : 85 000 €

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction technique

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	774 261,00 €	729 743,33 €	1 117 969,00 €
012 charges salariales	958 723,16 €	954 938,17 €	1 011 735,00 €
65 autres charges de gestion	0,00 €	1 444,00 €	900,00 €
67 charges exceptionnelles	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	1 739 984,16 €	1 686 125,50 €	2 130 604,00 €
13 atténuation de charges	0,00 €	785,37 €	0,00 €
70 produits des services	136 410,00 €	148 753,29 €	142 700,00 €
74 dotations, sub, participations	0,00 €	1 153,83 €	0,00 €
75 autres produits de gestion	298 348,00 €	297 093,79 €	464 114,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	389,64 €	0,00 €
Total recettes	434 758,00 €	448 175,92 €	606 814,00 €
Besoin en financement	1 305 226,16 €	1 237 949,58 €	1 523 790,00 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Jean-Louis BONNET indique qu'il y aura 3 bâtiments supplémentaires : le bâtiment technique mutualisé qui est en cours de construction, la médiathèque intercommunale de Tournon-sur-Rhône dont le permis de construire devrait être signé courant du mois d'avril et le bâtiment de l'ALSH des Goules dont l'appel d'offres a été fructueux puisqu'il est inférieur à l'estimation des services.

Budget général 2026

Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Fonctionnement assemblée : 498 000 €
- Informatique / SI : 465 743 €
- Assurance : 178 100 €
- Affranchissement : 25 000 €
- Numérian : 62 000 €
- Formation : 67 859 €
- Masse salariale fonctions support : 1 144 825 €
- Commande publique : 257 476 €
- Service juridique : 107 214 €
- Fourrière animale mutualisée : 10,0 000 €
- Sécurité et prévention : 128 913 €

Recettes :

- Fourrière animale mutualisée : 160 740 €
- Participation SMBV Doux : 52 000 €
- Service mutualisé ACP : 51 000 €

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction "administration générale / fonctions support"

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	623 622,00 €	727 042,00 €	702 750,00 €
012 charges salariales	1 798 713,07 €	1 754 867,66 €	1 839 332,00 €
65 autres charges de gestion	526 300,00 €	528 839,52 €	579 894,00 €
67 charges exceptionnelles	24 924,00 €	1 008,00 €	2 000,00 €
Total dépenses	2 973 559,07 €	3 011 757,18 €	3 123 976,00 €
13 atténuation de charges	250 000,00 €	12 339,05 €	200 000,00 €
70 produits des services	163 425,00 €	169 304,00 €	277 740,00 €
74 dotations, sub, participations	9 000,00 €	7 500,00 €	0,00 €
75 autres produits de gestion	3 300,00 €	36 303,95 €	1 700,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	16 107,36 €	0,00 €
Total recettes	425 725,00 €	241 554,36 €	479 440,00 €
Besoin en financement	2 547 834,07 €	2 770 202,82 €	2 644 536,00 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- FNGIR: 2 166 732 €
- Attribution compensation : 8 126 988 €
- Intérêts de la dette : 353 526 €
- Dotation de solidarité communautaire : 600 000 €

Recettes :

- Fiscalité : 23 594 930 €
- Dotations : 5 517 766 €

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Direction "administration générale / fonctions support"

Non ventilable

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales			
014 reversement d'impôts	11 255 302,00 €	11 262 183,44 €	11 017 720,00 €
66 charges financières	432 892,00 €	426 575,51 €	353 526,00 €
65 autres charges de gestion	112 256,00 €	112 600,46 €	
68 provisions réglementaires	8 000,00 €	5 066,57 €	20 000,65 €
Total dépenses	11 808 450,00 €	11 806 425,98 €	11 391 246,65 €
013 atténuation de charges			
73 impôts et taxes	22 682 328,00 €	25 042 942,00 €	23 594 930,00 €
74 dotations, sub. participations	6 134 417,00 €	5 748 500,87 €	5 517 766,43 €
75 autres produits de gestion		1,11 €	
76 produits financiers		27,08 €	
77 produits exceptionnels		976,00 €	
Total recettes	28 816 745,00 €	30 792 447,06 €	29 112 696,43 €
Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement	17 008 295,00 €	18 986 021,08 €	17 721 449,78 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Masse salariale transférable AEP/Ass

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	5 000,00 €	65,40 €	100,00 €
012 charges salariales	1 288 481,94 €	1 296 139,57 €	1 505 109,00 €
65 autres charges de gestion	0,00 €	1 120,40 €	2 880,00 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	1 293 481,94 €	1 297 325,37 €	1 508 089,00 €
13 atténuation de charges	0,00 €	18 611,93 €	0,00 €
70 produits des services	1 334 266,00 €	1 277 887,67 €	1 508 089,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	1 334 266,00 €	1 296 499,60 €	1 508 089,00 €
Besoin en financement	0,00 €	825,77 €	0,00 €
Excedent de financement	40 784,06 €	0,00 €	0,00 €

Budget général 2026

Section d'exploitation

Budget principal - section d'exploitation présentation par service - **montant TTC**

Masse salariale transférable BA

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	0,00 €	19,32 €	0,00 €
012 charges salariales	324 439,00 €	324 034,48 €	345 165,00 €
65 autres charges de gestion	0,00 €	296,00 €	324,00 €
67 charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	324 439,00 €	324 349,80 €	345 489,00 €
13 atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 produits des services	322 749,00 €	323 861,47 €	345 489,00 €
77 produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes	322 749,00 €	323 861,47 €	345 489,00 €
Besoin en financement	1 690,00 €	488,33 €	0,00 €
Excedent de financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget annexe développement économique 2026

Section d'exploitation – CAF brute

	Budget total 2025			CA 2025			BP 2026		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Non ventilable	200 827,00 €	0,00 €	200 827,00 €	200 355,20 €	0,00 €	200 355,20 €	85 500,00 €	0,00 €	85 500,00 €
106 - Bâtimts économiques	5 500,00 €	13 200,00 €	7 700,00 €	1 697,05 €	9 150,00 €	7 452,95 €	4 000,00 €	13 200,00 €	9 200,00 €
202 ARCHImade	45 775,00 €	30 332,00 €	15 443,00 €	35 888,58 €	31 745,10 €	4 143,48 €	42 650,00 €	32 480,00 €	10 170,00 €
204 Maison des Vins	45 265,00 €	75 790,00 €	30 525,00 €	30 279,40 €	63 062,11 €	32 782,71 €	38 060,00 €	54 500,00 €	16 440,00 €
205 - Economie	461,00 €	0,00 €	-461,00 €	2 406,56 €	0,00 €	-2 406,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
306 - Tourisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
207 - Entretien voirie	173 227,00 €	0,00 €	-173 227,00 €	109 476,60 €	4 998,00 €	-104 478,60 €	139 833,00 €	0,00 €	-139 833,00 €
212 - Le Félicien	20 848,00 €	53 992,00 €	33 144,00 €	15 864,79 €	41 868,96 €	26 004,17 €	22 000,00 €	47 961,00 €	25 961,00 €
213 - Araldémolin	26 590,00 €	6 400,00 €	-20 190,00 €	27 866,63 €	5 366,89 €	-22 499,74 €	31 800,00 €	6 400,00 €	-25 400,00 €
214 - Sennem	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
109 - CTV	78 400,00 €	182 418,00 €	104 018,00 €	43 202,37 €	166 839,11 €	123 636,74 €	82 700,00 €	171 521,00 €	108 821,00 €
216 - ITDT	69 250,00 €	35 000,00 €	-34 250,00 €	68 750,00 €	70 500,00 €	1 750,00 €	78 436,00 €	62 000,00 €	-16 436,00 €
BA dev éco	676 053,00 €	397 132,00 €	-278 921,00 €	535 787,18 €	393 130,16 €	-142 657,02 €	505 079,00 €	388 062,00 €	-117 017,00 €

Budget annexe développement économique 2026

Section d'exploitation – montant HT

Principaux postes

Dépenses :

ARCHImade :

- Location & charges : 24 750 €
- Telecom & fibre : 3 180 €
- Entretien bât & fluides : 11 700 €

Maison des vins

- Charges de copro : 25 000 €
- Impôts : 7 000 €
- Entretien : 4 560 €

Entretien voirie ZA

- Travaux & fluides : 119 833 €
- Remb. aux communes : 20 000 €

Chemin de Fer du Vivalrais :

- Impôts : 22 000 €
- GER : 24 000 €
- Audit : 15 000 €

Recettes :

Loyers & redevances

- Train de l'Ardèche : 160 000 €
- Espace entreprise : 32 000 €
- Maison des Vins : 54 500 €
- Nectardéchois : 8 200 €
- Miellerie : 4 800 €
- Le Félicien : 47 961 €
- Ville de Tournon/ITDT : 26 388 €
- Maison de l'Ardèche : 6 400 €

L'Ardèche :

- Subvention : 22 000 €
- Entretien bâtiment : 7 900 €
- Communication : 2 000 €

ITDT :

- Charge salariale : 77 736 €

Non ventilable :

- Charges financières : 85 500 €

Le Félicien

- Entretien bâtiment : 15 000 €
- Impôts : 7 000 €

Subventions & participations

- Tournon + ANCT - ITDT : 62 000 €
- CD 07 – Train de l'Ardèche : 11 521 €

		Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011	charges générales	384 376,00 €	244 586,69 €	319 843,00 €
012	charges salariales	68 750,00 €	68 750,00 €	77 736,00 €
66	charges financières	90 001,00 €	89 570,78 €	85 500,00 €
65	autres charges de gestion	132 826,00 €	132 784,42 €	22 000,00 €
67	charges exceptionnelles	100,00 €	95,29 €	0,00 €
68	provisions réglementaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles		676 053,00 €	535 787,18 €	505 079,00 €
013	atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70	produits des services	241 742,00 €	225 959,40 €	241 100,00 €
74	dotations, sub, participations	24 018,00 €	82 018,00 €	56 521,00 €
75	autres produits de gestion	131 372,00 €	85 152,76 €	90 441,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes réelles		397 132,00 €	393 130,16 €	388 062,00 €
Besoin en financement		278 921,00 €	142 657,02 €	117 017,00 €
Excedent de financement		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget annexe centre aquatique Linaë 2026

Section d'exploitation – montant HT

Principaux postes

Dépenses :

- Entretien bâtiment : 5 500 €
- Impôts : 20 000 €
- Pratique scolaire et associative : 220 000 €
- Redevance délégataire : 577 000 €
- Charges financières : 58 000 €

Recettes :

- Pratique scolaire & associative : 28 400 €
- Redevance occupation précaire : 5 760 €
- Remboursement impôts : 4 100 €
- Gestion DSP : 5 000 €

Coût prévisionnel 2026 Linaë :

Besoin en financement : 857 990 €
Remboursement du capital des emprunts : 387 100 €
Travaux bâtiment : 81 291 €

Soit 1 326 381 €

BA Linaë - section d'exploitation - montant HT

Vue d'ensemble

		Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011	charges générales	326 072,00 €	231 656,52 €	250 150,64 €
66	charges financières	88 865,00 €	87 491,98 €	58 000,00 €
65	autres charges de gestion	648 652,00 €	640 652,01 €	577 000,00 €
68	provisions	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Total dépenses réelles		1 063 589,00 €	959 800,51 €	901 150,64 €
13	atténuation de charges	0,00 €		
70	produits des services	14 860,00 €	22 105,10 €	14 760,64 €
74	dotations, sub, participations	26 940,00 €	25 446,94 €	28 400,00 €
77	produits exceptionnels			
Total recettes réelles		41 800,00 €	47 552,04 €	43 160,64 €
Besoin en financement		1 021 789,00 €	912 248,47 €	857 990,00 €
Excedent de financement		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget annexe Camping Domaine du Lac de Champos 2026

Section d'exploitation - montant HT

BA Camping du Domaine du Lac de Champos - section d'exploitation - montant HT

Vote section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Fluides : 20 500 €
- Fournitures snack : 45 000 €
- Entretien technique & véhicule : 16 170 €
- Matériel & fournitures : 25 500 €
- Sécurité : 30 000 €
- Nettoyage : 7 000 €
- Animation & prestations : 16 000 €
- Communication : 1 950 €
- Impôts & taxes : 13 770 €

		Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011	charges générales	195 748,00 €	176 572,87 €	187 468,57 €
65	autres charges de gestion	874,00 €	174,00 €	200,00 €
68	provisions			
Total dépenses réelles		196 622,00 €	176 746,87 €	187 668,57 €
<hr/>				
13	atténuation de charges	- €		
70	produits des services	364 774,00 €	391 022,11 €	415 000,00 €
75	autres produits de gestion	- €	2 397,07 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	- €		
Total recettes réelles		364 774,00 €	393 419,18 €	415 150,57 €
<hr/>				
Besoin en financement		- €	- €	- €
Excedent de financement		168 152,00 €	216 672,31 €	227 482,00 €

Budget annexe transport 2026

Section d'exploitation - montant TTC

BA transport - section d'exploitation - montant TTC

Vote section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- ARCHE Agglo le Bus : 610 500 €
- Transports scolaires : 3 144 060 €
- Transport collectif : 260 000 €
- Application covoiturage : 34 000 €
- Indemnisation covoiturage : 22 500 €
- Plan des mobilités simplifié : 50 000 €
- Support annuel nouvelle billettique : 95 000 €
- Communication & sensibilisation : 13 200 €
- Convention de gestion gare routière : 19 000 €
- Reversement France Relance CD 26 : 330 000 €
- Aménagement point d'arrêt : 60 000 €
- Prime VAE : 35 000 €
- Adhésion carte Oura : 15 000 €
- Adhésion AGIR : 7 500 €
- Masse salariale : 267 753 €
- Savoir rouler à vélo : 30 000 €

		Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011	charges générales	4 089 374,00 €	3 994 653,27 €	4 264 743,83 €
012	charges salariales	255 689,00 €	255 111,47 €	267 753,00 €
014	reversement d'impôts	0,00 €	0,00 €	0,00 €
65	autres charges de gestion	176 200,00 €	28 522,50 €	465 500,00 €
67	charges exceptionnelles	10 000,00 €	23,25 €	10 000,00 €
68	provisions	0,00 €		
Total dépenses réelles		4 531 263,00 €	4 278 310,49 €	5 007 996,83 €
<hr/>				
013	atténuation de charges	0,00 €		
70	produits des services	196 200,00 €	98 366,50 €	238 000,83 €
73	impôts et taxes	2 130 004,00 €	2 293 277,92 €	2 300 000,00 €
74	dotations, sub, participations	2 448 940,00 €	2 607 267,46 €	2 590 000,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	150,00 €	
Total recettes réelles		4 775 144,00 €	4 999 061,88 €	5 128 000,83 €
<hr/>				
Besoin en financement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excedent de financement		243 881,00 €	720 751,39 €	120 004,00 €

Recettes :

- Convention de transfert : 2 536 000 €
- Versement mobilité : 2 400 000 €
- Recettes d'exploitation : 98 000 €
- Remboursement ville de Tournon, tain et Mercurio!-Veauines : 50 000 €
- Délégation région : 30 000 €
- Etat : 40 000 €

Budget 2026, détermination de la CAF nette

Après reprise des résultats N-1

Capacité d'autofinancement brute, budget principal & BA hors ZA, AEP et assainissement	4 444 724,99 €
Remboursement du capital de la dette	1 703 021,00 €
Capacité d'autofinancement nette, de l'exercice - budget principal & BA hors ZA, AEP et assainissement	2 741 703,99 €
Résultat d'exploitation reporté	6 575 189,52 €
Capacité d'autofinancement nette après reprise des résultats	9 316 893,51 €

Budget annexe 2026, zones d'activités

Valeur du stock au 31/12/2025

Total des dépenses engagées depuis la création du budget
diminué des ventes et subventions = 4 030 223,33 €

Zones d'activités	Valeur stock 31/12/2025
ZA de l'île - Beaumont Montoux - 01	-34 636,80 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère - 05	1 983 316,36 €
ZA Ext Champagne - Tournon - 102	457 959,15 €
ZA les Hauches - Chanos Curson - 02	90 993,89 €
ZA les Fleurons - Mercurol - 03	-151 826,56 €
ZA Chantemerle les Blés - 04	48 192,56 €
ZA St-Jean de Muzols - 104	-111 150,81 €
ZA - Saint-Donat - 111	-10 129,77 €
ZA Champagne/Saint-Vincent - Tournon - 105	784 394,05 €
ZA Erôme (zone CNR) - 114	522 265,07 €
ZA Les Sables - 217	0,00 €
ZA Les Eygoutières - 218	0,00 €
ZA Cheminas - 201	256 344,21 €
ZA St Félicien Fontayes - 112	194 501,98 €
	4 030 223,33 €



CA du 5 mars 2026

Budget annexe 2026, zones d'activités

Le montant des dépenses prévues
en 2026 pour un montant
de 1 881 114,97 €
va concourir à augmenter la valeur
initiale du stock.

Zones d'activités	Dépenses 2026			
	Travaux/études & foncier	Achat terrain	Intérêts	Total
ZA de l'île - Beaumont Montoux - 01				0,00 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère - 05	730 000,00 €	3 600,00 €	30 259,21 €	763 859,21 €
ZA Ext Champagne - Tournon - 102	308 875,00 €	200 000,00 €	11 749,49 €	520 624,49 €
ZA les Fleurons - Mercurol - 03	1 000,00 €			1 000,00 €
ZA Chantemerle les Blés - 04	16 200,00 €			16 200,00 €
ZA St-Jean de Muzols - 104	116 931,00 €			116 931,00 €
ZA Erôme (zone CNR) - 114	1 000,27 €			1 000,27 €
ZA Les Sables - 217		155 000,00 €		155 000,00 €
ZA Les Eygoutières - 218	107 000,00 €	90 000,00 €		197 000,00 €
ZA Cheminas - 201	4 000,00 €			4 000,00 €
ZA St Félicien Fontayes - 112	15 500,00 €	90 000,00 €		105 500,00 €
	1 300 506,27 €	538 600,00 €	42 008,70 €	1 881 114,97 €

Budget annexe 2026, zones d'activités

A l'inverse, les ventes et subventions de l'année 2026 contribueront à diminuer la valeur du stock de 609 498,44 €

Zones d'activités	Recettes 2026	
	Objet	Total
ZA de l'Île - Beaumont Montoux - 01		0,00 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère - 05	Vente Cruzet	375 280,00 €
ZA St-Jean de Muzols - 104	Etat	55 041,00 €
	Autres produits de gestion	303,00 €
ZA Erôme (zone CNR) - 114	Vente Rizzo	74 418,00 €
	Etat	41 002,00 €
	Département	63 454,44 €
		609 498,44 €

Budget annexe 2026, zones d'activités

La valeur finale du stock en décembre 2026 est la traduction des éléments précédents.

Zones d'activités	Valeur stock 31/12/2026
ZA de l'Île - Beaumont Montoux - 01	-34 636,80 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère - 05	2 371 895,57 €
ZA Ext Champagne - Tournon - 102	978 583,64 €
ZA les Hauches - Chanos Curson - 02	90 993,89 €
ZA les Fleurons - Mercurol - 03	-150 826,56 €
ZA Chantemerle les Blés - 04	64 392,56 €
ZA St-Jean de Muzols - 104	-49 563,81 €
ZA - Saint-Donat - 111	-10 129,77 €
ZA Champagne/Saint-Vincent - Tournon - 105	784 394,05 €
ZA Erôme (zone CNR) - 114	344 390,90 €
ZA Les Sables - 217	155 000,00 €
ZA Les Eygoutières - 218	197 000,00 €
ZA Cheminas - 201	260 344,21 €
ZA St Félicien Fontayes - 112	300 001,98 €
	5 301 839,86 €

Charge à financer par l'agglo

2 - Budget 2026

Investissements : opérations réelles tous budgets confondus hors ZAE, AEP et assainissement

Reste à réaliser inclus

	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Equipements	6 199 134,68 €	879 600,00 €	5 319 534,68 €
GEPU	2 620 691,34 €	1 409 159,70 €	1 211 531,64 €
GEMAPI	1 678 515,70 €	1 599 077,50 €	79 438,20 €
Déchets	1 665 717,92 €	272 820,00 €	1 392 897,92 €
Patrimoine communautaire	880 849,51 €	3 821,00 €	877 028,51 €
Transport	800 300,00 €	219 320,00 €	580 980,00 €
Soutien aux communes	713 001,16 €	0,00 €	713 001,16 €
Economie hors ZA	708 055,75 €	1 188 036,70 €	-479 980,95 €
Politique habitat	561 615,43 €	1 000,00 €	560 615,43 €
Environnement	509 913,43 €	317 838,00 €	192 075,43 €
Domaine de Champos	430 152,56 €	0,00 €	430 152,56 €
Liaisons douces / sentiers	362 900,40 €	153 188,00 €	209 712,40 €
Total opérations réelles	17 130 847,88 €	6 043 860,90 €	11 086 986,98 €



Le détail des opérations est retracé page n°4 dans le document disponible en téléchargement

81

Budget 2026 Synthèse

Capacité d'autofinancement nette après reprise des résultats	9 316 893,51 €
A - Besoin en financement section d'investissement, opération réelles (restes à réaliser compris)	11 086 986,98 €
B - Résultat N-1 reporté	-3 948 832,39 €
C - Excedent de fonctionnement capitalisé	3 888 339,42 €
D - FCTVA	1 830 586,44 €
Besoin en financement (A-B-C-D)	9 316 893,51 €
Recours à l'emprunt	0,00 €

Jean-Louis BONNET indique qu'il est proposé de ne pas avoir recours à l'emprunt et de ne pas augmenter la fiscalité.

PROPOSITION DE TAUX DE FISCALITE 2026

	2025	2026
TFPB	2 %	2 %
TFNB	2,85 %	2,85 %
CFE	24,23 %	24,23 %
TEOM	10,59 %	10,59 %
TH sur les résidences secondaires	8,53 %	8,53 %
Versement mobilité	0,5 %	0,5 %
Produit de la taxe Gemapi	2 000 000 €	2 000 000 €

PROPOSITION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME-CREDITS DE PAIEMENT (APCP)

202401 : 3 155 600€

Déchetteries : Réaménagement et mises à niveau technique et réglementaire	total	CA 2024	CA 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
OP 103401 - total dépenses Saint Donat sur l'Herbasse	1 524 600 €	17 568,00 €	445 369,04 €	1 061 662,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OP 103402 - total dépenses Colombier la Vieux	685 000 €	6 065,72 €	0,00 €	25 600,00 €	148 401,60 €	504 932,68 €	0,00 €
OP 103403 - total dépenses Toumon sur Rhône	946 000 €	3 319,20 €	0,00 €	28 000,00 €	219 700,00 €	694 980,80 €	0,00 €
Total DEPENSES 202401	3 155 600 €	26 952,92 €	445 369,04 €	1 115 262,96 €	388 101,60 €	1 199 913,48 €	0,00 €

202402 : 11 919 400 €

Construction d'une médiathèque multi-sites OP1070	total	CA 2024	CA 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030
OP107001 - Total Dépenses Médiathèque de Toumon sur Rhône	8 055 000 €	54 074,70 €	195 352,68 €	622 062,30 €	5 000 050,32 €	1 333 850,00 €	849 610,00 €	0,00 €
OP107002 - Total Dépenses Médiathèque de Saint-Donat	2 174 400 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	96 480,00 €	1 606 080,00 €	455 760,00 €	16 080,00 €
OP107003 - Total Dépenses Médiathèque de Saint-Félicien	1 690 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	142 500,00 €	1 174 500,00 €	362 500,00 €	10 500,00 €
Total DEPENSES 202402	11 919 400 €	54 074,70 €	195 352,68 €	622 062,30 €	5 239 030,32 €	4 114 430,00 €	1 667 870,00 €	26 580,00 €

2002403 : 3 965 000€

Construction du bâtiment des Services Techniques	total	CA 2024	CA 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
total DEPENSES 202403 - OP107601	3 965 000 €	128 517,16 €	223 112,67 €	3 402 384,00 €	210 985,97 €

202404 : 2 935 800€

Construction de l'ALSH Les Goules	total	CA 2024	CA 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
total DEPENSES 202404 - OP104701	2 935 800 €	74 516,04 €	145 506,86 €	1 638 580,00 €	1 077 197,10 €

4 - Budget annexe 2026, assainissement

Section d'exploitation

Vue d'ensemble

		Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011	charges générales	1 636 485,00 €	1 329 719,34 €	1 575 403,00 €
012	charges salariales	969 607,30 €	955 013,71 €	1 147 660,00 €
014	versement d'impôts	95 000,00 €	33 759,00 €	46 550,00 €
66	charges financières	200 697,14 €	194 638,36 €	167 000,94 €
65	autres charges de gestion	146 500,00 €	102 396,64 €	135 000,00 €
67	charges spécifiques (ex-exceptionnelles)	90 000,00 €	61 803,91 €	40 000,00 €
68	provisions	12 000,00 €	11 985,42 €	12 000,00 €
	Total dépenses réelles	3 150 289,44 €	2 689 316,38 €	3 125 613,94 €
022	dépenses imprévues	50 473,24 €	0,00 €	0,00 €
023	virement section d'investissement	951 325,13 €	0,00 €	878 303,06 €
042	dotations aux amortissements	1 616 013,00 €	1 616 012,41 €	1 638 284,00 €
	Total dépenses	5 768 100,81 €	4 305 328,79 €	5 642 201,00 €
70	produits des services	3 897 825,21 €	3 503 358,54 €	4 032 440,94 €
73	impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74	dotations, sub, participations	0,00 €	48 930,85 €	0,00 €
75	autres produits de gestion	0,00 €	231,31 €	0,00 €
76	produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	2 486,25 €	0,00 €
	Total recettes réelles	3 897 825,21 €	3 555 006,95 €	4 032 440,94 €
002	excédent d'exploitation reporté	1 297 887,60 €	0,00 €	1 037 605,06 €
042	amortissement sub	572 388,00 €	572 387,83 €	572 155,00 €
	Total recettes	5 768 100,81 €	4 127 394,78 €	5 642 201,00 €
	Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Excédent de financement	747 535,77 €	865 690,57 €	906 827,00 €



CA du 5 mars 2026

Budgets annexe 2026, assainissement

Détermination de la CAF nette après reprise des résultats

	BP 2026
Capacité d'autofinancement brute	906 827,00 €
Remboursement du capital de la dette	557 503,90 €
Capacité d'autofinancement nette, de l'exercice	349 323,10 €
Résultat d'exploitation reporté	1 037 605,06 €
Capacité d'autofinancement nette après reprise des résultats	1 386 928,16 €
Capacité d'autofinancement nette	1 386 928,16 €

Budget annexe 2026, assainissement Investissements

		BP 2026	RAR 2025	Budget total 2026
Opération : divers	Dépenses	180 000,00 €	3 800,00 €	183 800,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-180 000,00 €	-3 800,00 €	-183 800,00 €
Opération : Tournon divers - 401	Dépenses	6 000,00 €	100,00 €	6 100,00 €
	Recettes	0,00 €	34 615,00 €	34 615,00 €
	Financement	-6 000,00 €	34 515,00 €	28 515,00 €
Opération : Chanos Curson - 402	Dépenses	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €
Opération : Mercuroi-Veaune - 403	Dépenses	0,00 €	19 198,89 €	19 198,89 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	-19 198,89 €	-19 198,89 €
Opération : matériel - 405	Dépenses	342 000,00 €	48 554,77 €	390 554,77 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-342 000,00 €	-48 554,77 €	-390 554,77 €
Opération : La Roche de Glun - 407	Dépenses	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-50 000,00 €	0,00 €	-50 000,00 €
Opération : Saint-Donat - 408	Dépenses	400 000,00 €	88 302,20 €	488 302,20 €
	Recettes	46 000,00 €	30 976,43 €	76 976,43 €
	Financement	-354 000,00 €	-57 325,77 €	-411 325,77 €
Opération : Arlebosc - 409	Dépenses	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
	Recettes	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €
	Financement	-14 000,00 €	0,00 €	-14 000,00 €



CA du 5 mars 2026

Budget annexe 2026, assainissement Investissements

		BP 2026	RAR 2025	Budget total 2026
Opération : Tain/Mercuroi - 410	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Tournon réhab ouvrage - 413	Dépenses	150 000,00 €	39 132,01 €	189 132,01 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-150 000,00 €	-39 132,01 €	-189 132,01 €
Opération : Vion - 414	Dépenses	0,00 €	5 668,08 €	5 668,08 €
	Recettes	0,00 €	23 830,73 €	23 830,73 €
	Financement	0,00 €	18 162,65 €	18 162,65 €
Opération : Vaudevaut - 415	Dépenses	0,00 €	1 201,88 €	1 201,88 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	-1 201,88 €	-1 201,88 €
Opération : Saint Jean de Muzols - 416	Dépenses	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €
Opération : Gervans - 417	Dépenses	10 000,00 €	44 096,00 €	54 096,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-10 000,00 €	-44 096,00 €	-54 096,00 €
Opération : Glun - 418	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Beaumont Montoux - 419	Dépenses	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-2 000,00 €	0,00 €	-2 000,00 €
Opération : Arthemoney - 421	Dépenses	5 000,00 €	201,00 €	5 201,00 €
	Recettes	0,00 €	11 659,69 €	11 659,69 €
	Financement	-5 000,00 €	11 458,69 €	6 458,69 €



CA du 5 mars 2026

Budget annexe 2026, assainissement Investissements

		BP 2026	RAR 2025	Budget total 2026
Opération : Chanterle - 422	Dépenses	240 000,00 €	9 138,00 €	249 138,00 €
	Recettes	32 500,00 €	0,00 €	32 500,00 €
	Financement	-207 500,00 €	-9 138,00 €	-216 638,00 €
Opération : Colombier le Vieux- 423	Dépenses	290 000,00 €	13 643,74 €	303 643,74 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-290 000,00 €	-13 643,74 €	-303 643,74 €
Opération : Colombier le Jeune - 424	Dépenses	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-35 000,00 €	0,00 €	-35 000,00 €
Opération : Montchenu - 425	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	11 659,69 €	11 659,69 €
	Financement	0,00 €	11 659,69 €	11 659,69 €
Opération : Saint-Barthélemy le Plain - 426	Dépenses	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-50 000,00 €	0,00 €	-50 000,00 €
Opération : Etables - 427	Dépenses	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-55 000,00 €	0,00 €	-55 000,00 €
Opération : Saint-Victor - 428	Dépenses	0,00 €	834,00 €	834,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	-834,00 €	-834,00 €
Opération : Chavannes - 429	Dépenses	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
	Recettes	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €
	Financement	-14 000,00 €	0,00 €	-14 000,00 €
Opération : Charmes - 430	Dépenses	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-25 000,00 €	0,00 €	-25 000,00 €



CA du 5 mars 2026

Budget annexe 2026, assainissement Investissements

		BP 2026	RAR 2025	Budget total 2026
Opération : Bren - 431	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Sécheras- 432	Dépenses	25 000,00 €	2 590,00 €	27 590,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-25 000,00 €	-2 590,00 €	-27 590,00 €
Opération : STEP Champos - 433	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Bathernay - 435	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Boucieu le Roi - 436	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Bozas - 437	Dépenses	21 000,00 €	0,00 €	21 000,00 €
	Recettes	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €
	Financement	-10 500,00 €	0,00 €	-10 500,00 €
Opération : Cheminas - 438	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Lemps - 441	Dépenses	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
	Recettes	0,00 €	16 321,00 €	16 321,00 €
	Financement	-35 000,00 €	16 321,00 €	-18 679,00 €
Opération : Margès - 442	Dépenses	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-20 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €



CA du 5 mars 2026

Budget annexe 2026 assainissement Investissements

		BP 2026	RAR 2025	Budget total 2026
Opération : Marsaz - 443	Dépenses	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
	Recettes	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €
	Financement	-14 000,00 €	0,00 €	-14 000,00 €
Opération : Plats - 501	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Erôme - 502	Dépenses	49 000,00 €	0,00 €	49 000,00 €
	Recettes	24 500,00 €	0,00 €	24 500,00 €
	Financement	-24 500,00 €	0,00 €	-24 500,00 €
Opération : Servès - 503	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : Saint-Félicien - 504	Dépenses	91 000,00 €	0,00 €	91 000,00 €
	Recettes	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €
	Financement	-63 000,00 €	0,00 €	-63 000,00 €
Opération : Pont Isère - 505	Dépenses	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-12 000,00 €	0,00 €	-12 000,00 €
Opération : Tain/Mercuroi - 506	Dépenses	130 000,00 €	22 810,53 €	152 810,53 €
	Recettes	146 800,00 €	72 972,00 €	219 772,00 €
	Financement	16 800,00 €	50 161,47 €	66 961,47 €



CA du 5 mars 2016

Budget annexe 2026 assainissement Investissements

		BP 2026	RAR 2025	Budget total 2026
Opération : STEP Tain - 510	Dépenses	180 000,00 €	4 070,00 €	184 070,00 €
	Recettes	0,00 €	15 471,00 €	15 471,00 €
	Financement	-180 000,00 €	11 401,00 €	-168 599,00 €
Opération : Mauves - 511	Dépenses	31 000,00 €	21 700,00 €	52 700,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-31 000,00 €	-21 700,00 €	-52 700,00 €
Opération : Pailhères - 512	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération : SPANC - 513	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total, opérations réelles	Dépenses	2 548 000,00 €	325 041,10 €	2 873 041,10 €
	Recettes	330 300,00 €	217 505,54 €	547 805,54 €
	Financement	-2 217 700,00 €	-107 535,56 €	-2 325 235,56 €

Budget annexe 2026, assainissement

Synthèse

A - Besoin en financement section d'investissement, opération réelles (restes à réaliser compris)	2 325 235,56 €
B - Résultat N-1 reporté	25 187,03 €
C - Excédent de fonctionnement capitalisé	82 348,53 €
Besoin en financement (A-B-C)	2 217 700,00 €
Recours à l'emprunt	830 771,84 €

5- Budget annexe 2026, AEP

Section d'exploitation

Vue d'ensemble

	Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
011 charges générales	1 525 650,00 €	1 355 542,08 €	1 583 550,00 €
012 charges salariales	322 873,96 €	322 873,96 €	360 430,00 €
014 reversement d'impôts	264 500,00 €	128 954,00 €	278 250,00 €
66 charges financières	85 413,00 €	83 271,58 €	60 501,19 €
65 autres charges de gestion	6 541,00 €	6 517,80 €	39 680,00 €
67 charges spécifiques (ex-exceptionnelles)	59 559,00 €	53 505,98 €	54 000,00 €
68 provisions	12 000,00 €	11 983,54 €	15 000,00 €
Total dépenses réelles	2 276 536,96 €	1 962 648,94 €	2 391 411,19 €
022 dépenses imprévues	48 959,07 €	0,00 €	0,00 €
67 charges spécifiques (ex-exceptionnelles)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
023 virement section d'investissement	765 465,46 €	0,00 €	462 983,81 €
042 dotations aux amortissements	251 494,00 €	251 492,99 €	254 040,00 €
Total dépenses	3 342 455,49 €	2 214 141,93 €	3 108 435,00 €
013 atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
70 produits des services	2 551 865,00 €	2 469 812,64 €	2 597 953,00 €
75 autres produits de gestion	4 468,73 €	11 809,98 €	901,19 €
76 produits financiers			
77 produits exceptionnels	0,00 €	39,20 €	0,00 €
Total recettes réelles	2 556 333,73 €	2 481 661,82 €	2 598 854,19 €
002 excédent d'exploitation reporté	725 301,76 €	0,00 €	448 760,81 €
042 dotations aux amortissements	60 820,00 €	60 819,08 €	60 820,00 €
Total recettes	3 342 455,49 €	2 542 480,90 €	3 108 435,00 €
Besoin en financement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement	279 796,77 €	519 012,88 €	207 443,00 €

Budget annexe 2026, AEP

Détermination de la CAF nette après reprise des résultats

	BP 2026
Capacité d'autofinancement brute	207 443,00 €
Remboursement du capital de la dette	239 009,68 €
Capacité d'autofinancement nette, de l'exercice	-31 566,68 €
Résultat d'exploitation reporté	448 760,81 €
Capacité d'autofinancement nette après reprise des résultats	417 194,13 €
Capacité d'autofinancement nette	417 194,13 €

Budget annexe 2026, AEP

Investissements

		BP 2026	RAR 2025	Budget total 2026
Opération 601 : Tournon	Dépenses	607 000,00 €	48 038,24 €	655 038,24 €
	Recettes	40 000,00 €	152 490,40 €	192 490,40 €
	Financement	-567 000,00 €	104 452,16 €	-462 547,84 €
Opération 602 : Pailharès	Dépenses	55 000,00 €	29 005,65 €	84 005,65 €
	Recettes	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
	Financement	-40 000,00 €	-29 005,65 €	-69 005,65 €
Opération 603 : Matériels	Dépenses	65 000,00 €	2 798,62 €	67 798,62 €
	Recettes	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
	Financement	-55 000,00 €	-2 798,62 €	-57 798,62 €
Opération 701 : Tain l'Hermitage	Dépenses	203 000,00 €	26 328,72 €	229 328,72 €
	Recettes	38 000,00 €	38 540,00 €	76 540,00 €
	Financement	-165 000,00 €	12 211,28 €	-152 788,72 €
Opération 702 : Mauves	Dépenses	31 000,00 €	118 964,88 €	149 964,88 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Financement	-31 000,00 €	-118 964,88 €	-149 964,88 €
Total, opérations réelles	Dépenses	961 000,00 €	225 136,11 €	1 186 136,11 €
	Recettes	103 000,00 €	191 030,40 €	294 030,40 €
	Financement	-858 000,00 €	-34 105,71 €	-892 105,71 €

Budget annexe 2025, AEP

Synthèse

A - Besoin en financement section d'investissement, opération réelles (restes à réaliser compris)	892 105,71 €
B - Résultat N-1 reporté	-570 774,21 €
C - Excédent de fonctionnement capitalisé	604 879,92 €
Besoin en financement (A-B-C)	858 000,00 €
Recours à l'emprunt	440 805,87 €

Nombre CC Présents : 55 - Nombre CC Votant : 57

2026-151 - Fiscalité – Vote des taux TFB, TFNB, CFE, GEMAPI, TEOM et versement mobilité

Vu l'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales et les suivants ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

Vu la délibération n° 2017-210 du 19 septembre 2017 du Conseil d'Agglomération instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères et instaurant un lissage sur une période de 4 années sur les 27 zones de perception de la TEOM ;

Vu la délibération n° 2026-105 du Conseil d'Agglomération du 26 février 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

✓ **FIXE** :

- le taux d'imposition pour la taxe foncière sur la propriété bâtie à 2 %
- le taux d'imposition pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 8,53 %
- le taux d'imposition pour la taxe foncière sur la propriété non bâtie à 2.85 %
- le taux d'imposition pour la contribution foncière des entreprises à 24.23 %
- le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 2 Millions d'€uros ;
- le taux de TEOM au taux cible de 10,59 %
- le taux de Versement Mobilité à 0.5%

✓ **CHARGE** le Président de

- Notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux

- Transmettre une copie de ces documents au service de fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques

2026-152 - Autorisations de programme et crédits de paiement 2026

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024-178 du 10 avril 2024 approuvant la création de 4 autorisations de programme suivantes :

- L'AP n°2024AP1 : Déchetteries : réaménagement et mises à niveau technique et réglementaires ;
- L'AP n°2024AP2 : Construction d'une médiathèque multi-sites ;
- L'AP n°2024AP3 : Construction du bâtiment des Services Techniques ;
- L'AP n°2024AP4 : Construction de l'ALSH Les Goules ;

Considérant qu'un cadrage de l'engagement pluriannuel doit être effectué pour informer de l'état d'avancement financier de ces autorisations de programme et pour actualiser la répartition annuelle des besoins de crédits, étant précisé que la somme des crédits de paiements inscrits ne doit jamais dépasser le montant de l'AP approuvé par le Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** l'actualisation des 4 autorisations de programme et crédits de paiement suivants (AP/CP) tels que détaillés ci-dessous :
 - L'AP n°2024AP1 : Déchetteries : réaménagement et mises à niveau technique et réglementaires pour un montant de 3 155 600€ TTC ;
 - L'AP n°2024AP2 : Construction d'une médiathèque multi-sites pour un montant de 11 919 400€ TTC ;
 - L'AP n°2024AP3 : Construction du bâtiment des Services Techniques pour un montant de 3 965 000€ TTC ;
 - L'AP n°2024AP4 : Construction de l'ALSH Les Goules pour un montant de 2 935 800€ TTC ;

202401 : 3 155 600€							
Déchetteries : Réaménagement et mises à niveau technique et réglementaire	total	CA 2024	CA 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
OP 103401 - total dépenses Saint Donat sur l'Herbasse	1 524 600 €	17 568,00 €	445 369,04 €	1 061 662,96 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OP 103402 - total dépenses Colombier le Vieux	685 000 €	6 065,72 €	0,00 €	25 600,00 €	148 401,60 €	504 932,68 €	0,00 €
OP 103403 - total dépenses Tourmon sur Rhône	946 000 €	3 319,20 €	0,00 €	28 000,00 €	219 700,00 €	694 980,80 €	0,00 €
Total DEPENSES 202401	3 155 600 €	26 952,92 €	445 369,04 €	1 115 262,96 €	368 101,60 €	1 199 913,48 €	0,00 €

202402 : 11 919 400 €

Construction d'une médiathèque multi-sites OP1070	total	CA 2024	CA 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030
OP107001 - Total Dépenses Médiathèque de Toumon sur Rhône	8 055 000 €	54 074,70 €	195 352,68 €	622 062,30 €	5 000 050,32 €	1 333 850,00 €	849 610,00 €	0,00 €
OP107002 - Total Dépenses Médiathèque de Saint-Donat	2 174 400 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	96 480,00 €	1 606 080,00 €	455 760,00 €	16 080,00 €
OP107003 - Total Dépenses Médiathèque de Saint-Félicien	1 690 000 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	142 500,00 €	1 174 500,00 €	362 500,00 €	10 500,00 €
Total DEPENSES 202402	11 919 400 €	54 074,70 €	195 352,68 €	622 062,30 €	5 239 030,32 €	4 114 430,00 €	1 667 870,00 €	26 580,00 €

2002403 : 3 965 000 €

Construction du bâtiment des Services Techniques	total	CA 2024	CA 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
total DEPENSES 202403 - OP107601	3 965 000 €	128 517,16 €	223 112,87 €	3 402 384,00 €	210 985,97 €

202404 : 2 935 800 €

Construction de l'ALSH Les Goules	total	CA 2024	CA 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
total DEPENSES 202404 - OP104701	2 935 800 €	74 516,04 €	145 506,86 €	1 638 580,00 €	1 077 197,10 €

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les dépenses des 4 opérations précitées à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
PRECISE que les crédits de paiement de 2026 sont inscrits au budget principal.

2026-153 - Budgets primitifs 2026 – Budget principal

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget principal qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 56 659 420€
- ✓ En investissement : 19 651 360€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par l'instruction comptable M57 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget principal.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-154 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Développement économique

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Développement Economique qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 897 254 €
- ✓ En investissement : 2 503 471€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par la M57 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe Développement économique.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-155 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Espace aquatique Linaë

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Linaë qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 1 433 967€
- ✓ En investissement : 1 010 656€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par l'instruction comptable M4 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe Espace aquatique Linaë.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-156 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Transport

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Transport qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 6 275 500€
- ✓ En investissement : 823 057€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par l'instruction comptable M4 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe Transport
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-157 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Domaine du Lac de Champos

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Camping du Domaine du lac de Champos qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 485 628€
- ✓ En investissement : 134 208€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par la M57 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe Camping du Domaine du lac de Champos.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-158 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Zones d'activités

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Zones d'Activités qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 5 953 650€
- ✓ En investissement : 6 751 914€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par l'instruction comptable M57 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe Zones d'activités.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-159 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Assainissement

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 5 642 201€
- ✓ En investissement : 4 002 700€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par l'instruction comptable M4 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation des régies en date du 24 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement.
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

2026-160 - Budgets primitifs 2026 – Budget annexe Eau potable

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la présentation du budget primitif 2026 du budget annexe Eau potable qui s'équilibre :

- ✓ En fonctionnement : 3 108 435€
- ✓ En investissement : 2 056 740€

Considérant que celui-ci est voté par chapitre ;

Considérant la possibilité offerte par l'instruction comptable M4 d'autoriser le Président à la fongibilité des crédits dans la limite des 7.5% des dépenses réelles,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation des régies en date du 24 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe Alimentation en eau potable (AEP).
- ✓ **AUTORISE** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de

chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Président remercie, au-delà du service des finances, l'ensemble des services pour le travail de préparation budgétaire important et le respect des consignes.

Jean Louis BONNET remercie les conseillers communautaires pour l'attention qu'ils ont apporté lors de ces 9 années de présentation financière et il souhaite longue vie à ARCHE Agglo. Il s'en est sorti car il a été très bien accompagné par Gabriel BARATAUD et le service des finances.

2026-161 - Montant de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026

Le 7 juillet 2021 le Conseil d'Agglomération a validé à l'unanimité, la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire et les critères de répartitions entre les communes d'ARCHE Agglo.

Il convient de fixer le montant qui sera réparti sur la base de ces critères en 2026.

Vu l'article L.5211-28-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021-350 du 7 juillet 2021 validant la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire et les critères de répartitions entre les communes d'ARCHE Agglo ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le montant global de la Dotation de Solidarité Communautaire fixé à 600 000 € en 2026 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération ;
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget principal 2026.

2026-162 - Fonds de concours à la commune de Chantemerle les Blés pour la réalisation de travaux de voirie.

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux concernés ;

Vu la délibération n°2024-379 du 11 juillet 2024 portant sur le règlement d'attribution des fonds de concours aux communes ;

Vu la délibération 07-2025 du 09 février 2026 de la commune de Chantemerle-les-Blés sollicitant l'attribution d'un fonds de concours de 5 814,16€ concernant les travaux de voirie. Le montant total de ces travaux est de 11 628,32€ HT. La charge nette de la commune est de 11 628,32 €.

Considérant la délibération 2025-799 d'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026 au chapitre 204 (opération 1006) du budget principal ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 5 814,16€ à la Commune de Chantemerle les Blés concernant la réalisation de travaux de voirie.

En réponse à une Conseillère communautaire, Gabriel BARATAUD répond que des reliquats de fonds de concours n'ont pas été réclamés.

2026-163 - Achats/Commande publique - Marché vêtements de travail et Equipement de Protection Individuelle (EPI)

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R2123-1, R2131-12, L2422-1 et L2422-2 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'ARCHE Agglo se doit de doter ses agents de vêtements de travail, de chaussures de travail et de sécurité, et d'équipements de protection individuelle de bonne qualité, répondant à la réglementation en vigueur afin de garantir leur confort et sécurité ;

Considérant que le marché précédent arrive à échéance, il convient de lancer une nouvelle consultation qui a objet :

- la fourniture et la livraison de vêtements de travail (hors haute visibilité)
- la fourniture et la livraison de vêtements de travail de haute visibilité
- la fourniture et la livraison de chaussures de travail et de sécurité
- la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle (EPI)

Considérant qu'une démarche de concertation a été mise en œuvre avec l'ensemble des services pour définir au mieux les besoins et les qualités techniques attendues des articles prévus au marché ;

Il convient de lancer une procédure adaptée avec une décomposition en lots séparés en application de l'article L.2113-11 du code de la commande publique :

Il est proposé de prévoir un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire exécuté au moyen de bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur et ce en application des articles R.2162-2, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Lots	Montant Minimum € HT SUR 2 ANS	Montant Maximum € HT SUR 2 ANS
Lot 1 : Vêtements de travail hors HV	15 000 € HT	43 000 € HT

Lot 2 : Vêtements de travail HV	5 000 € HT	20 000 € HT
Lot 3 : Chaussures	5 000 € HT	27 000 € HT
Lot 4 : EPI	4 000 € HT	15 000 € HT
Total	29 000 € HT	105 000 € HT

Soit un montant maximal de l'accord-cadre de 210 000 € HT sur la durée totale de 4 ans.

Il est proposé de conclure le marché pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois 2 ans et selon les critères de jugement des offres suivants :

- 60 points pour la valeur technique
- 30 points pour le prix
- 10 points pour le développement durable

Considérant l'avis favorable du bureau du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- **AUTORISE** Le Président à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée et selon l'allotissement défini ci-dessus en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande avec un minimum et un maximum en valeur relatif à la fourniture et livraison de vêtements de travail.
- **AUTORISE** Le Président à attribuer et signer les marchés correspondants ainsi que les avenants nécessaires à leurs exécutions ainsi que tout document afférent à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, dans le cas où la procédure adaptée est déclarée infructueuse, à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables ou par la voie d'une nouvelle procédure adaptée aux conditions prévues dans le Code de la Commande Publique, selon la décision de l'acheteur,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

2026-164 - Reversement de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance (TEID LD) aux communes membres

Par courrier du Ministère des Transports du 22 décembre 2025, il a été notifié à ARCHE Agglo le versement d'une fraction de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance d'un montant de 72 151€ au titre de la compétence de gestionnaire de voirie.

Vu le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 qui précise que cette taxe est à reverser, en partie, entre les communes membres proportionnellement à la longueur de leur voirie et une partie pour l'agglomération.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2026-107 du 26 février 2026 approuvant le principe de reversement de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance aux communes membres sur la base des longueurs de voirie portées dans les états DGF 2025 ;

Considérant que cette dotation de reversement constitue une dépense obligatoire de l'établissement public de coopération intercommunale.

Considérant l'avis favorable du bureau du 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** le principe du reversement de la taxe de 72 151€ aux Communes d'ARCHE Agglo selon la longueur de voirie suivante :

communes	longueur de voirie (source fiches DGF 2025)	%	répartition de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance.
Arlebosc	29241	2,02%	1 459,57 €
Arthemonay	15 552	1,08%	776,28 €
Bathernay	10 834	0,75%	540,78 €
Beaumont Monteux	40 423	2,80%	2 017,72 €
Boucieu-le-Roi	14 876	1,03%	742,54 €
Bozas	27 692	1,92%	1 382,25 €
Bren	22 363	1,55%	1 116,25 €
Chanos Curson	32 701	2,26%	1 632,28 €
Chantemerle les Blés	36 845	2,55%	1 839,12 €
Charnes-sur-l'Herbasse	27 613	1,91%	1 378,31 €
Chavannes	13 812	0,96%	689,43 €
Cheminas	16 849	1,17%	841,02 €
Colombier-le-Jeune	38 827	2,69%	1 938,06 €
Colombier-le-Vieux	38 885	2,69%	1 940,95 €
Crozes Hermitage	19 423	1,34%	969,50 €
Érôme	17 043	1,18%	850,70 €
Etables	33 559	2,32%	1 675,10 €
Gervans	12 685	0,88%	633,17 €
Glun	22 673	1,57%	1 131,73 €
La Roche de Glun	57 310	3,96%	2 860,64 €
Larnage	29 012	2,01%	1 448,14 €
Lemps	30 914	2,14%	1 543,08 €
Margès	26 102	1,81%	1 302,89 €
Marsaz	24 913	1,72%	1 243,54 €
Mauves	29 652	2,05%	1 480,09 €
Mercuriol-Veaunes	92 080	6,37%	4 596,19 €
Montcheru	34 648	2,40%	1 729,46 €
Pailhars	37 901	2,62%	1 891,84 €
Plats	33 715	2,33%	1 682,89 €
Pont de l'Isère	53 509	3,70%	2 670,91 €
Sécheras	11 431	0,79%	570,58 €
Serves sur Rhône	18 282	1,26%	912,55 €
St Barthélémy-le-Plain	36 214	2,51%	1 807,63 €
St Donat sur l'Herbasse	67 326	4,66%	3 360,59 €
St Félicien	52 914	3,66%	2 641,21 €
St Jean-de-Muzols	49 775	3,44%	2 484,53 €
St Victor	83 448	5,77%	4 165,32 €
Tain l'Hermitage	37 941	2,62%	1 893,83 €
Toumon-sur-Rhône	105 233	7,28%	5 252,72 €
Vaudevant	21 866	1,51%	1 091,45 €
Vion	22 336	1,55%	1 114,91 €
ARCHE AGGLO	17 054	1,18%	851,25 €
total	1 445 472	100%	72 151 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

RIVIERES

Rapporteur Jean-Paul VALLES

2026-165 - Modification statutaire du SIABH

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Herbasse (SIABH), compétent en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), fait face à des enjeux structurels et financiers nécessitant une réflexion sur son modèle de gouvernance.

Trois scénarios d'évolution ont été proposés aux élus des trois Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents (VRA, CCPDA et ARCHE Agglo). Ces scénarios visent à optimiser la gestion financière, technique et humaine du syndicat, tout en garantissant la qualité du service public et le respect du cadre légal.

- ✓ Scénario 1 : maintien du SIABH avec modification des statuts pour permettre un financement des EPCI en section d'investissements.
- ✓ Scénario 2 : maintien du SIABH avec portage des investissements par emprunt du syndicat.
- ✓ Scénario 3 : dissolution du SIABH et mise en place d'une entente intercommunale.

Le scénario retenu est le maintien du SIABH avec modification des statuts pour intégrer

- ✓ Un apport en investissement des EPCI (cette possibilité n'est pas clairement inscrite dans le CGCT mais relève d'une pratique courante au sein des Syndicats GEMAPIENS).
- ✓ La réalisation d'une feuille de route, définissant la trajectoire financière et technique sur le mandat, validée par les trois EPCI.

- ✓ Une commission RH associant les trois EPCI pour superviser les recrutements et renouvellements de postes et analyser systématiquement les mutualisations possibles sur les fonctions d'ingénierie et de ressources.

Avantages :

- ✓ Financier : les investissements sont financés par le budget d'investissement des EPCI, préservant leur capacité d'autofinancement pour d'autres projets GEMAPI.
- ✓ Opérationnel : la feuille de route et la commission RH permettent une participation accrue des EPCI sur les orientations du SIABH.

Vu la délibération 02^e du 23 février 2026 du Conseil syndical du SIABH validant la modification statutaire suivante :

« Par application des règles définies à l'article 12.1 les contributions des membres du SIABH seront déterminées annuellement lors du vote du budget primitif du Syndicat.

Elles feront l'objet de 6 (six) appels de fonds suivant les modalités ci-dessous :

	31/01/N	30/04/N	30/09/N
--	---------	---------	---------

Fonctionnement	30 % de la contribution N-1	50 % de la contribution N	Solde
Investissement	30 % de la contribution de l'année N estimée en septembre N-1	50 % de la contribution N	Solde

Afin de s'assurer de la capacité contributive des EPCI au regard notamment des ressources de la taxe GEMAPI, le Syndicat établira dans la dernière année qui suivra le renouvellement de l'assemblée, une prospective financière sur la durée du mandat à venir intégrant l'évolution des charges de fonctionnement, en cela compris les besoins en ressources humaines, et les programmes d'investissement envisagés.

Cette prospective, qui constitue la « feuille de route » du syndicat sur la mandature, ainsi que d'éventuels avenants feront l'objet d'une validation par un courrier concordant de chaque Président d'EPCI membre du Syndicat dans la première année de mandature. Elle servira ensuite de cadre à l'établissement des différents documents budgétaires durant la mandature à laquelle elle se rattache.

Il est prévu la création d'une commission technique qui se réunira au moins une fois par an le SIABH et les services des 3 EPCI. Cette commission sera chargée du suivi de la trajectoire financière du SIABH et plus particulièrement des questions relatives aux optimisations financières et notamment aux mutualisations des moyens humains entre les 3 EPCI et le SIABH qui doivent être préférentiellement recherchées. Toute évolution entraînant une augmentation de la contribution devra avoir fait l'objet d'un avenant à « la feuille de route » nécessitant une validation préalable des assemblées délibérantes des 3 EPCI.

Jean Louis MORIN remercie Julien CHAPIER et Gabriel BARATAUD pour l'ingénierie apportée pour la rédaction de ces nouveaux statuts.

Considérant le projet de statuts ;
 Considérant l'avis favorable du bureau du 18 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la modification des statuts du SIABH ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE
 Rapporteur Frédéric SAUSSET – Isabelle FREICHE

2026-166 - Atelier des territoires – Gestion commune de l'espace et gouvernance - Motion

Le Président donne la parole à Isabelle FREICHE.

Isabelle FREICHE informe les élus communautaires qu'ils vont pouvoir découvrir la démarche réalisée au cours de ces 18 mois à travers un film qui va être projeté. Elle remercie les agents qui ont accompagné et ce sont particulièrement investi dans cette démarche de transition.

Ce film et les documents réalisés témoigneront auprès des futurs élus des enjeux identifiés en termes de gouvernance, d'aller vers, de pilotage des politiques publiques et de gestion en commun du foncier. Elle remercie

les cabinets qui les ont accompagnés et notamment le bureau d'étude BELVEDERE sur les ateliers de territoire, l'Etat pour le financement et l'équipe de NEW DEAL qui les ont accompagnés sur la partie gouvernance et « Aller vers ».

Elle laisse la place à la projection du film.

Le Président remercie Raphaël LASSABLIÈRE le réalisateur du film pour l'excellent travail réalisé et il demande de l'applaudir car il a su capter les réflexions, les critiques, etc et la prise de conscience des grands sujets.

Le Président remercie l'équipe des élus qui ont initié cette démarche avec l'appui des bureaux d'études, il salue Didier LOCATELLI et Camille CHAUSSINAND qui sont présents ce soir.

Isabelle FREICHE dit que les élus pourront récupérer en fin de séance un document qui synthétise la démarche



Le Président donne lecture de la motion.

La période de fin de mandat est généralement propice pour tirer des bilans de l'action passée et prendre un temps pour apprécier le chemin parcouru. Pour notre agglomération cela est d'autant plus nécessaire que le mandat qui s'achève aura été le premier dans un format classique. Il a été pour nous l'occasion d'asseoir ARCHE Agglo dans le paysage local et de décliner son action au service du quotidien de nos administrés

Mais au-delà d'un bilan purement factuel et financier, les membres de l'exécutif communautaire ont souhaité porter un regard sur les enjeux auxquels nos successeurs allaient être confrontés. **Notre territoire, comme beaucoup d'autres, doit aujourd'hui concilier développement local, préservation des ressources et cohésion sociale. Cela suppose un travail collectif et agile intégrant les limites qui s'imposent à tous : environnementales, financières et humaines. Les principes de soutenabilité et d'équité doivent renforcer la qualité de l'action publique et du débat démocratique.**

Trois grandes thématiques ont émergé :

- ✓ **la gouvernance et « aller vers »** : l'organisation politique et technique de l'agglomération, le lien avec les communes, avec les conseillers municipaux, avec les acteurs du territoire et la population,
- ✓ **le pilotage et évaluation des politiques publiques** : l'évaluation, les critères de décision, la capacité à renoncer,
- ✓ **la gestion en commun du foncier** : comment préserver la ressource foncière, comment répondre aux objectifs du Zéro Artificialisation Nette ?

Durant l'année 2025 les membres du bureau répartis au sein de ces trois ateliers ont travaillé, échangé, rencontré des collectivités, des « experts », les conseillers communautaires et municipaux ont été invités à participer à 6 temps de travail avec pour objectif de proposer un vademecum partagé des bonnes pratiques.

L'ensemble de cette production s'inscrit dans une démarche de transmission sous forme d'un message à destination de la future équipe. Elle s'appuie sur le travail accompli, d'une part, et sur l'expérience de ces 9 années de constructions d'autre part, et répond aux enjeux des transitions pour concilier développement local, préservation des ressources et cohésion sociale.

NOTRE TERRITOIRE AU DEFI DES TRANSITIONS

Le mandat qui s'achève a été pour notre jeune agglomération depuis sa création en 2017, le premier mandat plein. Aux élus que nous sommes, il est revenu d'asseoir ARCHE Agglo dans le paysage local, de construire la cohérence de son action au service des habitants d'un territoire contrasté et d'affirmer son identité. Aujourd'hui, les politiques publiques portées par ARCHE AGGLO se déploient auprès de chaque habitant de nos 41 communes dans un souci constant d'équité, d'accessibilité et de solidarité :

- ✓ pour assurer le bon fonctionnement des services publics d'alimentation en eau potable, de traitement des eaux usées et de collecte des ordures ménagères,
- ✓ pour améliorer les conditions de logements de ses habitants,
- ✓ pour promouvoir et proposer des solutions de déplacements plus respectueuses de l'environnement,
- ✓ pour valoriser, protéger et faire découvrir nos espaces naturels,
- ✓ pour préserver et améliorer la qualité de nos rivières et protéger nos populations contre les inondations,
- ✓ pour développer un tourisme respectueux du territoire et tourné vers ses ressources naturelles,
- ✓ pour favoriser un développement économique harmonieux, respectueux des spécificités de nos différents bassins de vie,
- ✓ pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et des moins jeunes,
- ✓ pour proposer à toutes les familles du territoire des modes de garde pour les plus jeunes enfants et des modes d'accueil pour les plus âgées,
- ✓ pour ouvrir la jeunesse du territoire à la culture et au respect de l'environnement,
- ✓ pour qu'ARCHE Agglo soit aussi un territoire de culture,
- ✓ pour proposer à nos seniors des conditions de « bien vieillir »,
- ✓ pour permettre au plus grand nombre d'accéder aux services publics,
- ✓ pour lutter contre les discriminations et conforter le lien social.

ARCHE Agglo c'est aussi plus de 84 millions d'euros d'investissement depuis 2017, dont 35 millions en matière d'infrastructures et de développement local, 31.3 millions d'euros en matière de protection contre les inondations et 5.7 millions d'euros en soutien aux projets communaux.

Avec l'expérience qui est la leur au terme de ce mandat, et au regard des enjeux auxquels le territoire fait et fera face, les membres de l'exécutif communautaire ont souhaité prendre le temps d'une démarche réflexive et prospective sur les défis auxquels nos successeurs allaient être confrontés.

Aux prémices de cette ambition s'est inscrite la démarche du Projet de Territoire HORIZON, qui a permis d'associer très largement élus, acteurs et habitants à l'élaboration d'un document cadre définissant les contours, axes et valeurs de l'action publique de notre agglomération. **Mais notre territoire, comme beaucoup d'autres, doit aujourd'hui concilier développement local, préservation des ressources et cohésion sociale, dans un environnement fluctuant et incertain qui contraste avec la relative stabilité des 30 dernières années. Cela suppose un travail collectif et agile intégrant les limites qui s'imposent à tous : environnementales, financières et humaines. Les principes de soutenabilité et d'équité doivent renforcer la qualité de l'action publique et du débat démocratique.**

De cette réflexion, trois grandes thématiques ont émergé :

- ✓ **la gouvernance et « aller vers »** : l'organisation politique et technique de l'agglomération, le lien avec les communes, avec les conseillers municipaux, avec les acteurs du territoire et la population,
- ✓ **le pilotage et l'évaluation des politiques publiques** : l'évaluation, les critères de décision, la capacité à faire des choix éclairés, qui dans un contexte de contraction des ressources disponibles peuvent aller jusqu'au renoncement,
- ✓ **la gestion en commun du foncier** : comment préserver la ressource foncière, comment concilier la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette tout en protégeant le développement de nos communes ?

Au-delà d'un nécessaire exercice d'état des lieux de nos pratiques, les travaux conduits durant l'année 2025 ont rapidement mis en évidence les besoins d'acculturation de certains enjeux, d'échanges avec d'autres collectivités, de rencontres avec des « experts » dans l'objectif de proposer un vademecum partagé des bonnes pratiques.

Sur la question de la gestion en commun du foncier, la démarche « atelier du territoire » portée et financée par l'État nous a permis de bénéficier de l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire dans le champ de la programmation urbaine, de la stratégie territoriale et foncière, de l'architecture, des paysages, des sols vivants et de la planification. Articulés autour de la question suivante : « **Du projet de territoire à la gestion commune de l'espace : comment concilier sobriété foncière, préservation des ressources et développement local ?** » trois temps d'ateliers participatifs ont réuni élus communautaires et élus communaux dans un souci de partage d'expériences et d'écoute propice au débat. Un premier atelier d'arpentage, de prise de connaissance et d'identification des enjeux avec les acteurs du territoire a permis de mettre en évidence les enjeux partagés et la diversité de nos communes. Le second atelier de mise en perspectives du projet de territoire pour en préciser les objectifs stratégiques a donné à voir un certain nombre de projets démonstrateurs répartis sur le territoire. Pour conclure, un troisième atelier a permis de prioriser et de hiérarchiser les actions constituant la feuille de route.

Sur la question de la gouvernance politique et des politiques publiques nous avons confié une mission au cabinet New Deal pour animer réflexion autour de la question suivante « **que voulons nous transmettre au prochain mandat ?** ».

Durant le dernier trimestre 2025, 22 interviews d'élus communautaires et de cadres de l'agglomération ont été réalisées, et une vingtaine de questionnaires exploités, objectivant un état des lieux de nos pratiques actuelles, de ce qui fonctionne mais aussi des manques ou des questionnements des élus. Une soirée débat sur le thème « gouvernance locale, démocratie et territoires : sortir du flou » animée par Manon Loisel, autrice de "En finir avec la démocratie participative", a notamment permis une acculturation des élus sur les enjeux de la participation citoyenne avec pour objectif d'ouvrir le champ des possibles, clarifier les concepts, construire une culture commune. Enfin deux ateliers en janvier 2026 ont abouti à la finalisation de propositions concrètes, avec la possibilité offerte à nos successeurs de s'en inspirer pour rédiger un futur pacte de gouvernance pour le prochain mandat.

Le rendu exhaustif du travail réalisé prend la forme :

1 - de trois documents :

- ✓ Pour une gestion commune de l'espace : feuille de route de l'atelier des territoires consacré aux enjeux fonciers et d'aménagement sur le territoire d'Arche Agglo.
- ✓ Livre blanc : vers une décision éclairée sur le PLUi.
- ✓ Livre blanc sur la gouvernance de l'agglomération et de ses politiques publiques.

2 - d'un film témoignage de l'ensemble de la démarche engagée depuis un an « **ARCHE Agglo, un territoire au défi des transitions** » :

- ✓ **Défi # 1** Une politique adaptée au changement climatique et à la raréfaction des ressources.
- ✓ **Défi # 2** Une organisation encore plus proche des communes et des habitants.
- ✓ **Défi # 3** Un développement local conciliant sobriété foncière et préservation des ressources.
- ✓ **Défi # 4** Le débat au cœur de la fabrique de la décision politique.
- ✓ **Défi # 5** La proximité au service du collectif.

3 - d'un document de synthèse illustrant cette nouvelle approche méthodologique

Lors du conseil d'agglomération non délibératif du 18 février 2026, les 50 élus communautaires et communaux présents ont pu échanger sur le travail réalisé et débattre des principaux items présentés :

Du projet de territoire à la gestion commune de l'espace

- ✓ **Vers un nouveau référentiel de l'aménagement** : une attention nouvelle portée au sol, aux paysages, aux espaces agricoles et aux espaces naturels.
- ✓ **Vers un PLH opérationnel** : d'un document cadre à l'accompagnement des projets.
- ✓ **Développement économique** : sortir du modèle unique de la ZAE.
- ✓ **Une stratégie de maîtrise foncière et un plan d'action en commun** : permettre un vote éclairé sur la question de la compétence PLUi.

Une gouvernance favorisant la mise en débat et le pilotage des politiques publiques

- ✓ **La fabrique de la décision politique** : permettre la mise en place d'un processus en 5 étapes au service du débat et du compromis, le positionnement des instances dans ce processus et les modalités de passage d'une étape à l'autre en favorisant la transversalité
- ✓ **L'acculturation des élus en début de mandat** : vers la mise en œuvre d'un cycle d'intégration pour les élus (commune et EPCI) et l'édition d'un guide d'accueil des conseillers communautaires.
- ✓ **Le renforcement de la proximité** : une échelle d'échanges intermédiaire et un pacte de gouvernance intégrant le fonctionnement des instances.
- ✓ **Des décisions éclairées** : construire, piloter et évaluer nos politiques publiques et nos projets – vers une boussole d'aide à la décision.

Nous avons à cœur que cette production et ces sujets s'inscrivent dans une démarche de transmission sous forme d'un message à destination de la future équipe. Ce message s'appuie sur le travail accompli, d'une part, sur l'expérience de ces 9 années de constructions d'autre part, et sur la conviction profonde qu'ARCHE Agglo devra répondre demain avec force et détermination aux enjeux des transitions (environnementales, sociales, démocratiques...) pour concilier développement local, préservation des ressources et cohésion sociale.

Aux élus de demain il appartiendra de faire des choix exigeants qui conduiront à décider ce qui doit être conservé, ce qui doit être transformé et ce à quoi il convient de renoncer. L'adaptation de nos pratiques est une opportunité, la force de notre bloc local communes/agglomération est un atout majeur.

Pour cela il est nécessaire de :

- ✓ **REINVENTER** une gouvernance encore plus proche des communes et des habitants,
- ✓ **DEBATTRE** de la gestion en commun de la ressource foncière,
- ✓ **DEVELOPPER** une culture de l'évaluation des politiques publiques,
- ✓ **IMPULSER** une dynamique positive autour de la participation citoyenne.

Après en avoir délibéré à :

- 56 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la motion ci-annexée retraçant la démarche engagée et les grandes orientations et plan d'actions qui en découlent.

Le Président dit que cette démarche mérite de poser les bases d'une réflexion qui devra se prolonger dès la mise en place de l'équipe intercommunale. Il rappelle que le Conseil communautaire d'installation aura lieu le 8 avril à 18h30 à la Salle La Fabrique à Larnage. Il remercie le Maire de mettre une nouvelle fois sa salle à disposition de l'agglomération.

Le Président dit que la démarche a été appréciée par l'ensemble des élus car il s'agit d'une démarche volontaire, sincère. Il s'agit d'une vision enrichie du futur.

Le Président revient sur le mandat intercommunal qui se termine : « au moment où sont débattus les différents projets communaux, le cœur de la démocratie locale. Très longtemps les projets communautaires ont été exclus des campagnes municipales. Cette fois ci, le débat a été enrichi de la réflexion des élus sortants sur tous les sujets qui font le quotidien des habitants. Il n'est pas possible de penser à l'avenir de sa commune sans penser à l'intercommunalité. Il faut que les équipes municipales la porte et l'assume, il s'agit d'un point essentiel pour un bon démarrage du prochain mandat.

L'EPCI est un véritable levier de transformation du territoire ce qui n'empêche pas que chaque commune peut inscrire ses autres actions. Il faut continuer à se saisir de l'outil intercommunal car il s'agit d'une chance. Les communes ne peuvent pas porter seules tous les projets. Avec cohérence, solidarité et efficacité, nous serons toujours plus forts ensembles. Faisons de cette élection municipale le choix du territoire intercommunal car c'est là que se joue désormais l'avenir de nos communes. Vive les 41 communes et vive l'intercommunalité. »

Le Président indique que depuis 2017, il y a eu 88 Conseils communautaires.

Il salue l'ensemble des élus communaux et intercommunaux et notamment les 30 conseillers intercommunaux qui ne se représentent pas lors des prochaines élections. Il les remercie pour leur engagement et le suivi des dossiers. Parmi tous ces élus, il y a 17 maires qui ne vont pas se représenter. Il salue notamment Alain SANDON. Parmi ces 17 Maires, 2 ne brigueront pas le poste de Maire au prochain mandat, il s'agit de David BONNET et Anne SCHMITT.

Il a une pensée pour 2 élues communautaires qui nous ont quitté, il s'agit de Lyliane BURGUNDER et Bernadette DURAND.

Il remercie les élus sortants : Patrick FOURCHEGU, Serge DEBRIE, Christiane FERLAY, Jean-Michel MONTAGNE, Laurence HEYDEL-GRILLERE, Muriel FAURE, Charles Henri RIMBERT, Véronique BLAISE, Roger VOSSIER, Régis REYNAUD, Marie-Claude LAMBERT dont le parcours est exceptionnel. Il la félicite pour la transformation de sa ville et la remercie de son implication dans l'agglomération. Il salue Christelle MARION, Mélanie ROZENAC, Isabelle GUILLIAUMET, Myriam FARGE, Guy CHOMEL, Nathalie RAZE, Xavier AUBERT, Valina FAURE, Paul BARBARY, Laurent MAILLARD. Il salue également Jean-Paul BULINGE.

Il salue les membres du bureau exécutif qui ne se représentent pas : Michel GOUNON, Jean-Louis WIART, Claude FOUREL, Isabelle FREICHE, Jean-Louis BONNET qui a su traduire pédagogiquement avec beaucoup d'humour et d'agilité les chiffres budgétaires, comme il l'a souvent dit « on s'est régalez ».

Isabelle FREICHE remercie Frédéric SAUSSET qui ne se représente pas. A titre personnelle, cela fut un vrai plaisir de découvrir l'agglomération à ses côtés et elle pense qu'il y en a plus d'un qui peuvent dire la même chose.

Frédéric SAUSSET remercie l'ensemble des Conseillers pour leur engagement pendant ces 9 années. « En tant qu'élus, nous sommes les représentants de nos habitants, il s'agit d'une mission noble mais quelle responsabilité, mais aussi quelle chance d'œuvrer pour l'intérêt général. C'est exigeant, mais tellement épanouissant et tellement passionnant. Bonne chance à celles et ceux qui sont engagés dans la campagne municipale. J'ai un sentiment de gratitude envers celles et ceux qui m'ont accordé leur confiance et accompagné depuis 9 ans : les agents, leurs chefs de service, les Directeurs, le DGS. Tous ont fait un travail consciencieux, professionnel qui a donné un sens à mon engagement. Il est temps de faire la transition et pour ma part la transmission. »

Le Président constatant que l'ordre du jour est épuisé et que l'ensemble des sujets a été traité, la séance est levée à 20H45.

La secrétaire de séance,
Laëtitia BOURJAT



D'ARDECHE EN HERMITAGE



Le Président,
Frédéric SAUSSET

